



2025

26 SEPTEMBRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

Réunion de l'Assemblée départementale

Date de Publication : 12 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL | 03
DE SÉANCE

Conseil départemental du 26 septembre 2025		
Ordre du jour		
N° Rapport	Titre	Rapporteur
	Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du 20 juin 2025	
	CANTAL ATTRACTIF	
1	Rapport d'activité 2024 - Syndicat Mixte Cantal Attractivité et suivi 2023-2024 de la convention Service Unifié	Didier ACHALME
2	Avenant n°1 à la convention de Service Unifié avec le Syndicat Mixte Cantal Attractivité	Jean-Jacques MONLOUBOU
3	GIP "Ma Région, Ma santé - Auvergne-Rhône-Alpes" - Convention de mise à disposition de locaux et de partenariat entre la Commune d'Ally et le Département du Cantal	Gilles COMBELLES
4	Centre de Santé - Commune d'Ally : convention de mise à disposition de locaux entre le Département du Cantal et le GIP "Ma Région, ma santé- Auvergne-Rhône-Alpes"	Gilles COMBELLES
	CANTAL CONNECTE ET OUVERT	
5	Convention avec le Conseil départemental de la Lozère relative au confortement du Pont du Vergne - RD65 Commune d'Albaret-le-Comtal et RD413 Commune de Maurines	Jean-Jacques MONLOUBOU
	CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES	
6	Règlement Intérieur concernant les sanctions des bénéficiaires du RSA et le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires	Dominique BEAUDREY
7	Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027	Marie-Hélène CHASTRE
8	Déploiement dans le Cantal de 3 Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) expérimentaux	Marie-Hélène CHASTRE
9	Mise en place d'une participation financière des parents aux frais d'entretien et d'éducation des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance	Marie-Hélène CHASTRE
10	Mise en place d'un dispositif d'Accueil Durable et Bénévole (ADB) pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance	Marie-Hélène CHASTRE
11	Bourses départementales d'enseignement : évolution du dispositif	Philippe FABRE
12	Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Avenant n° 1 au contrat du territoire de Sumène Artense Communauté	Alain DELAGE
13	Programmation 2025 du produit des amendes de police	Sophie BENEZIT
14	Parc Naturel Régional de l'Aubrac - Subvention pour la création de la Maison du Parc	Aurélie BRESSON
15	Convention cadre pluriannuelle pour l'accueil en résidence territoriale d'artistes chorégraphiques dans le Cantal "Cantal, Terre d'Artistes Chorégraphiques" 2025-2027	Valérie CABECAS
	CANTAL INNOVANT	
16	Fonds Cantal Innovation Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et cœurs de villes : redéploiement d'une subvention attribuée à la Commune d'Arpajon-sur-Cère	Florian MORELLE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre à 09 heures 40, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 5 septembre 2025, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques MONLOUBOU

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamel BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE.

Le quorum est atteint.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci de bien vouloir prendre place.

Pour débiter, je vous informe que Marie-Hélène ROQUETTE me donne pouvoir.

En secrétaire de séance, je vous propose la candidature de Jean-Jacques MONLOUBOU qui l'accepte bien volontiers. Parfait.

Mesdames, Messieurs les Conseillers, Chers collègues, on ouvre aujourd'hui cette session dans un contexte où l'incertitude politique et la tension économique pèsent lourdement sur notre quotidien, notre fonctionnement et nos perspectives. Mais ce n'est pas la première fois qu'on le fait sur cet exercice 2025, cela est un peu régulier.

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier, la France traverse une crise institutionnelle prolongée. Les majorités sont fragiles voire inexistantes, les remaniements s'enchaînent, l'action publique peine à définir un cap. Aujourd'hui, deux idéologies s'affrontent : celle qui pense que les recettes, donc l'impôt, sont la solution et les autres, dont je fais partie, qui considèrent que la réduction des dépenses publiques est indispensable. Notre pays se fragilise, avec une dette qui n'en finit plus de gonfler, le temps des décisions responsables est venu. Pour autant, le Premier ministre va-t-il réussir à convaincre, va-t-il réussir à constituer un son Gouvernement ? Et si oui, va-t-il durer ? Rien n'est moins sûr.

Cette instabilité vient ajouter à la difficulté un effet tangible sur notre économie. La Banque de France a rappelé que la croissance française sera limitée à 0,8 % cette année, amputée par la méfiance des investisseurs. Les finances publiques sont, elles aussi, sous une extrême pression. Le déficit approche les 175 milliards. La dette dépasse les 3 416 milliards, c'était 3 300 il n'y a pas très longtemps et la charge des intérêts est devenue la première dépense de l'État, avec 67 milliards prévus en 2025, c'est-à-dire une augmentation de près de 40 milliards en cinq ans. Elle pourrait même dépasser les 100 milliards à l'approche de 2032 sans inflexion de notre politique budgétaire.

Dans ce contexte, nul doute que le Gouvernement, quel qu'il soit, demandera aux collectivités territoriales, et donc aux Départements, de prendre part au redressement des comptes publics, même si chacun reconnaît aujourd'hui que la strate départementale est la plus fragile. Les milliards d'euros amputés auront forcément un impact sur les projets en cours.

Mes chers collègues, je veux vous dire que le Cantal ne se contentera pas de subir, il conserve plus que jamais sa volonté d'agir et de préparer l'avenir.

Très concrètement, plusieurs décisions importantes seront prises lors de cette session.

L'une concerne la participation des familles aux dépenses liées à l'Aide sociale à l'enfance. La loi prévoit une contribution parentale. Il est juste et équitable de la mettre en œuvre, en tenant compte des ressources de chacun. Il s'agit de responsabiliser les familles et de partager l'effort dans un esprit d'équité et de bonne gestion des deniers publics.

Je veux ensuite rappeler notre attachement à l'éducation. Le Conseil départemental restera au rendez-vous des collègues. Nous voterons aujourd'hui une dotation supplémentaire pour les 22 établissements, afin de prendre en charge les coûts de l'énergie. Nous voterons également une dotation de fonctionnement simplifiée pour l'exercice 2026. En effet, à partir de l'exercice 2026, le Département assumera directement les dépenses d'énergie qu'il pilote à distance. Nous contribuerons ainsi avec des moyens modernes aux objectifs d'économies d'énergie ciblés par le décret tertiaire.

L'éducation, c'est le soutien aux familles. Le Cantal fait partie des rares Départements qui accordent des bourses aux collégiens et reste le seul qui en attribue d'ailleurs pour l'enseignement supérieur, pour les étudiants. En

2024, près de 450 jeunes Cantaliens ont pu bénéficier de ces bourses départementales. Nous proposerons aujourd'hui de reconduire ce dispositif en encadrant toutefois les dates de dépôt de dossier, de manière à être plus rigoureux dans la gestion de nos dépenses.

Je viens ensuite sur un sujet crucial, celui de notre agriculture pour laquelle une motion vous sera proposée en fin de séance concernant le Mercosur. Et d'ailleurs, pour ceux qui le souhaitent, les agriculteurs, les éleveurs nous ont donné rendez-vous pour partager des burgers – je crois que c'est devant la mairie, à partir de la fin de matinée. Le récent découpage de l'accord commercial avec le Mercosur, auquel la France a choisi de ne pas opposer son veto, met directement en danger nos éleveurs. C'est une atteinte à notre souveraineté alimentaire et une menace pour le modèle agricole qui fait la force de notre département du Cantal, notre modèle d'élevage. Nous ne pouvons pas accepter que des produits étrangers qui ne respectent ni nos normes sanitaires ni nos exigences environnementales, viennent concurrencer de manière déloyale les productions cantaliennes.

Je veux redire ici, au nom du Conseil départemental, notre soutien indéfectible aux éleveurs cantaliens et notre exigence d'une position claire de l'État français pour protéger l'élevage et la qualité de nos productions.

Enfin, pour terminer, je voudrais dire un mot sur un sujet central de notre session : la présentation par notre collègue Gilles CHABRIER du rapport sur la situation en matière de développement durable. Un rapport qui est obligatoire que nous présentions traditionnellement lors de notre session des orientations budgétaires. Ce rapport retrace l'ensemble des actions qui ont été menées, mais surtout, il donne les ambitions que nous souhaitons porter pour le développement du Cantal.

Nous avons à cœur d'être stratégiques pour aménager notre département, pour le développer sur le long terme, dans un équilibre entre l'économie, le social et l'environnement.

Le Cantal est reconnu pour la qualité de son environnement, pour son agriculture respectueuse, pour sa part très élevée des énergies renouvelables produites dans le département. Mais cette avance ne doit pas masquer les défis qui se présentent à notre territoire : on l'a vu encore cette année, la canicule, les sécheresses à répétition qui menacent nos prairies ; la question du logement où, dans notre département, un logement sur trois est une passoire thermique ; et la mobilité, pour n'en citer que quelques-uns, qui demeurent une difficulté majeure.

L'écologie, dont le Département du Cantal fait la promotion, n'est pas punitive, elle doit être une écologie de solutions. Elle doit réconcilier l'économie et l'environnement, offrir des perspectives de progrès et renforcer l'attractivité du territoire.

En un mot, le développement durable doit irriguer toutes nos politiques, qu'elles concernent la jeunesse, l'agriculture, l'économie ou la solidarité.

Voilà, mes chers collègues, le chemin que je vous propose d'emprunter. La situation nationale est incertaine et je dirais même inquiétante, mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras. Nous devons d'ores et déjà construire notre budget pour l'exercice 202 et surtout nos projets d'avenir.

Je veux vous dire avec gravité, mais aussi avec confiance, que le Cantal a souvent transformé ses contraintes en atouts. Il continuera à le faire, si nous restons fidèles à cet esprit d'initiative, de responsabilité et de solidarité qui caractérise notre territoire.

J'en ai terminé de mon propos. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Merci, Monsieur le Président. Bien évidemment, on partage votre inquiétude sur la période d'instabilité que rencontre la France, et cette instabilité institutionnelle, parlementaire, nous interroge, puisque nous savons tous que le poids de la dette sur la nation française est énorme, et que toutes les perspectives d'avenir de budget seront conditionnées par notre capacité à trouver des solutions, notamment en mobilisant des ressources qui soient justes, équitables et supportables par le pays. Je suis sceptique sur la capacité du Premier ministre (mais on lui laisse une chance) de trouver des solutions qui correspondront à la justice fiscale que l'on revendique de façon sensible, et qui est largement partagée par l'opinion publique d'une manière générale. Taxer les très hauts revenus, c'est un sujet – très hauts revenus et très hauts patrimoines, parce que c'est distinct parfois. C'est une mesure d'équité fiscale et j'attends avec impatience les mesures qui pourront être prises de façon à nous donner les moyens, sur les 40 à 44 milliards qu'il faut trouver, de répondre à ces besoins financiers. C'est un sujet de politique au sens noble, puisque c'est de savoir qui contribue à quoi, si ce n'est que, ce que l'on constate dans la population, et vous le constatez tous les jours, c'est que le ras-le-bol fiscal est supporté par les plus pauvres, mais aussi par les classes moyennes. Toute logique fiscale doit intégrer ce paramètre. Je pense que notre responsabilité d'élus est fortement engagée sur ces sujets-là, parce que ce sont des sujets qui conditionnent les moyens que pourra consacrer l'État aux politiques fiscales, aux politiques d'accompagnement, au financement des Départements, mais aussi des Communes, des Intercos et des Régions. Donc c'est un choix qui engage. Il y a une taxe Zucman qui est possible, il y a peut-être d'autres possibilités. En tout cas, il va falloir de la justice fiscale et c'est ce que réclame à cor et à cri le pays.

Je suis bien conscient que, sur l'approche des hauts revenus (je ne parle pas des très hauts revenus), la fiscalité est lourde, on le constate les uns et les autres, mais il y a des très hauts revenus, des montages financiers qui permettent d'avoir une fiscalité réduite et Monsieur ZUCMAN, l'économiste, a fait une étude vraiment très intéressante sur la baisse du poids de la fiscalité à partir du moment où on dépasse une certaine taille de patrimoine ou un certain revenu. C'est-à-dire qu'on supprime les revenus, donc il n'y a plus de taxation.

Merci de prendre en compte cette observation, et en tout cas, on attend de voir avec impatience ce qui va être décidé au niveau du budget pour lutter contre les inégalités sociales, fiscales et quels moyens on va consacrer pour assurer le redressement de la France et réduire la dette. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Très rapidement, revenir d'abord à la politique départementale, indiquer que du budget dépend notre capacité demain à conduire nos projets. Donc, dans l'immédiat, nous sommes très attentifs au sort qui pourrait être réservé aux dotations des collectivités, parce qu'il est bien évident que l'épure qui était prévue dans le budget porté par le précédent Premier ministre allait nous amener à une situation très compliquée.

Sur le plan plus large, j'entends le plaidoyer de Pierre MATHONIER sur la justice fiscale ; je le partage à titre personnel, même si je n'ai pas la même approche s'agissant de la taxe Zucman, parce que, de toute évidence, il va falloir aussi, dans ce budget, faire en sorte que les entreprises gardent la capacité de porter la croissance de la France. Donc il y a sûrement un travail à faire, mais ce sera tout le débat du budget.

Et puis, puisque chacun convient ici que l'instabilité est la plaie à l'origine de tous les maux, j'attends aussi avec impatience la position du Parti socialiste sur la proposition faite par le Premier ministre de se retrouver autour d'un certain nombre d'orientations pour que la France puisse être dotée d'un budget.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de débiter l'examen des rapports.

Mais comme je le disais, il y a ceux qui recherchent des recettes supplémentaires, mais sans effort sur la dépense, il sera difficile de rétablir nos finances publiques, parce que cela fait 30 ou 40 ans que notre déficit public augmente et que nous avons augmenté les prélèvements, mais sans jamais réussir à baisser nos dépenses. Donc c'est un savant équilibre qui sera à trouver, mais un effort doit être fait sur la dépense.

Je vous propose de passer au rapport n° 1, le rapport d'activité du Syndicat d'attractivité : c'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

**1. Rapport d'activité 2024 - Syndicat Mixte Cantal Attractivité
et suivi 2023-2024 de la convention Service Unifié****M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Bonjour, chers collègues.

Le Syndicat Mixte Cantal Attractivité, créé en 2023, regroupe aujourd'hui le Conseil départemental, sept Intercommunalités, les deux Villes sous-préfectures ainsi que les trois Chambres consulaires.

Ses principales missions, sont :

- de porter la candidature LEADER pour le territoire cantalien, avec trois agents répartis sur le territoire. 2024 a été une année de mise en place du programme et ce sont 47 dossiers qui ont été validés pour un montant de 1 896 393 € de LEADER, soit 25 % de l'enveloppe globale affectée au programme LEADER 2023-2027
- d'élaborer et déployer, avec ses partenaires, une stratégie commune pour renforcer l'attractivité du territoire et favoriser l'installation de nouvelles populations à travers des actions collectives et la valorisation d'initiatives locales.

La feuille de route est suivie. Aujourd'hui, la conciergerie « les Clefs du Cantal » qui associe tous les partenaires, a permis d'accompagner plus de 275 projets d'installation dans le Cantal.

Concernant le volet promotionnel, Cantal Attractivité a participé à plus de neuf salons sur la France. Ces salons sont grand public spécialisés souvent dans la recherche de mobilité professionnelle ou bien encore dans le médical. 1 350 contacts ont été pris, dont 122 qui ont été qualifiés.

D'autre part, Cantal Attractivité renforce son programme de communication avec le déploiement d'un nouveau site internet qui va être opérationnel en fin d'année, normalement.

Pour assurer ses missions, Cantal Attractivité a recours aux moyens mis à disposition par le Conseil départemental, que ce soient les moyens matériels (véhicules, bureaux), ou les moyens humains. Cette mise en commun de moyens est régie par une convention de Service Unifiée. Celle-ci prévoit notamment le remboursement des frais identifiés. Ces frais se sont élevés à 49 064,40 € pour la période de juin à décembre 2023 et à 103 793,87 € au titre de l'exercice 2024.

Il vous est proposé de prendre acte du rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte Cantal Attractivité et des rapports 2023 et 2024 de la convention de service unifiée.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ?

Ce sont des bilans d'activité qui sont faits à l'image de l'ensemble des syndicats ou autres où nous siégeons, et là avec la particularité de piloter à la fois le programme LEADER et ensuite le programme d'action. Ça me permet de dire que, dans ce cadre-là, il y a une manifestation qui se déroule ce week-end dans le Jura à Dole, avec 10 ou 12 entreprises essentiellement agroalimentaires pour le Chat Perché, en lien avec la Chambre des métiers, pour promouvoir le département : il y a le tourisme, la Chambre des métiers... Ça a dû débiter hier ou avant-hier et ça se termine dimanche. C'est une manifestation où il est annoncé à peu près 60 à 70 000 visiteurs. C'est toujours un moyen, un événement important pour mettre en avant le département.

Pas de remarques particulières ? Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Juste pour souligner l'intérêt pour les collectivités, le Département et les différents acteurs, du Syndicat et de l'action qui est portée sur l'ensemble du département. Simplement une petite remarque, regretter que toutes les Intercommunalités ne soient pas présentes autour de la table. C'est dans des moments difficiles... Vous l'avez souligné dans le préambule, dans vos propos, Monsieur le Président, on est dans des situations extrêmement tendues, et c'est bien de démontrer sur le territoire une unité. C'est bien comme ça que, dans des territoires comme les nôtres, très, très ruraux, toutes les forces soient associées, parlent d'une même voix et portent la voix du département et des territoires, à la fois dans nos territoires, mais aussi à l'extérieur. Puisque, comme vous le disiez, Monsieur le rapporteur, on a aussi un certain nombre d'actions et de missions de promotion à l'extérieur du territoire. C'est bien comme ça aussi qu'on valorise notre image. On a encore eu des exemples cette semaine, à travers les deux belles manifestations, Artinov et les Trophées des entreprises, où l'on voit qu'il y a quand même un certain dynamisme et de belles entreprises sur notre département. Un certain nombre d'entreprises qui viennent sont créées avec des gens qui viennent de l'extérieur. Donc c'est important d'aller chercher, d'aller prospecter. Donc c'est bien, je trouve, que nous puissions porter une voix unie sur le département et à l'extérieur.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce témoignage. D'autres remarques ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Puisque j'assume la responsabilité d'au moins deux Intercos qui ont refusé de souscrire au Syndicat Mixte d'Attractivité, encore une fois, le problème, c'est la structure juridique. L'intention est bonne, et on la partage complètement. Quand il y a un projet qui nous semble structurant, on finance : le cas de l'aéroport ou de la ligne aérienne est très significatif. Après, être dans un syndicat où on n'est que sur un strapontin et où on nous impose des décisions, et c'est le rôle du syndicat, de prendre une communauté de vues sur l'attractivité, on n'est pas d'accord. Si ça avait été une association, on aurait été tout à fait d'accord, et on aurait accepté de financer, comme on a accepté de créer une subvention pour les artisans. Le Syndicat devait assurer la totalité du financement des entreprises artisanales. Finalement, la compétence juridique étant portée par l'agglomération d'Aurillac, il a fallu créer une subvention pour cofinancer les demandes de financement LEADER. Donc, là aussi, la bonne forme juridique, ça aurait été une association tout aurait été possible ; c'était un syndicat, ce n'était pas possible. Donc on souscrit complètement à la volonté de dynamisme du territoire. On partage complètement les problèmes évoqués lors du Trophée des entreprises. On est tout à fait conscient qu'on a des pépites sur notre territoire. Et quand on doit intervenir, on le fait avec nos moyens, sans se faire imposer la décision.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien, mais c'est le propre d'une organisation collective, effectivement, que d'être dans un tour de table et de décider de manière démocratique des actions à conduire ou pas. Elles ne sont jamais imposées. Il n'y a que les membres qui les définissent. Et pour pouvoir définir les actions, encore faut-il siéger autour de la table, mais je suis ravi d'avoir compris (et je suis un peu surpris aussi) que vous avez décidé pour la Châtaigneraie, le fait de ne pas venir, puisque vous avez dit que vous assumiez la responsabilité des deux territoires. J'en ferai état à Michel TEYSSEDOU pour savoir qui commande/qui pilote la Châtaigneraie...

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Le rapport 2, l'avenant n° 1 à la convention de service unifié avec le Syndicat mixte a été évoqué dans le rapport précédent, mais avant j'ai oublié de vous faire adopter le procès-verbal de la session précédente.

Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du 20 juin 2025**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Sur ce PV de la session du 20 juin 2025 que vous avez tous lu, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous en remercie.

On revient à l'ordre du jour, à savoir le rapport 2, et c'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui nous le rapporte.

2. Avenant n° 1 à la convention de Service Unifié avec le Syndicat Mixte Cantal Attractivité**M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Ce rapport concerne un avenant à la convention de Service Unifié avec le Syndicat Mixte Cantal Attractivité. Pour mener à bien ses missions, le Département met à disposition du Syndicat Mixte des ressources matérielles et humaines via une convention de Service Unifié définissant les modalités d'exécution et qui a été approuvée en Conseil départemental du 23 juin 2023.

Au vu des bilans 2023 et 2024 réalisés et présentés précédemment, il convient d'établir un avenant pour actualiser la convention : d'une part, modification de l'article 9 avec la prise en charge financière de la valeur faciale du titre restaurant permettant le crédit de titres dématérialisés, sous forme de carte de paiement à puce avec code confidentiel. Et d'autre part, modification des annexes 1 et 2 avec la mise à jour du tableau des effectifs suite au départ à la retraite d'un agent mis à disposition.

Il est donc proposé :

- d'approuver l'avenant à la convention de Service Unifié,
- d'autoriser Monsieur Didier ACHALME, 1^{er} Vice-Président en charge de l'attractivité à signer ledit avenant et tout document relatif à cette décision.

Je vous rappelle que le rapport n° 2 a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est un rapport qui est très administratif, c'est pour de la transparence en termes de gestion, puisqu'on met des moyens à disposition de l'Agence d'attractivité et en compensation, il y a une participation qui est versée.

Des oppositions, des abstentions ? Ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

On passe au n°3. Là, on est dans le domaine de la santé, sur le GIP « Ma Région, Ma Santé » et c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

3. GIP « Ma Région, Ma Santé - Auvergne-Rhône-Alpes » - Convention de mise à disposition de locaux et de partenariat entre la Commune d'Ally et le Département du Cantal

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Un sujet que vous avez déjà abordé dans la séance de la Commission Permanente. On a vu que ce problème de la présence médicale est une thématique qui est prégnante sur l'ensemble du département.

Avant de parler du rapport, je voulais saluer l'action de notre collègue Marie-Hélène ROQUETTE sur ce sujet de la présence médicale : elle est très investie sur ce dossier qui est très compliqué à porter.

Le Département du Cantal a adhéré au Groupement d'Intérêt Public « Ma Région, Ma Santé - Auvergne-Rhône-Alpes » dès 2022. Ce GIP vise à lutter contre la désertification médicale, de deux façons : en créant des centres de santé et en recrutant des professionnels de santé salariés.

Nous sommes aujourd'hui sur un projet sur la Commune d'Ally, avec le cabinet médical d'Ally, propriété de la Commune. Le Département et la Commune vont établir deux conventions. Une première pour la mise à disposition définissant les conditions de mise à disposition des locaux entre la Commune et le Département, donc une mise à disposition gracieuse des locaux pour une durée de trois ans, le Département prenant à sa charge les frais des fluides et la Commune tout ce qui est nettoyage/entretien. Et la deuxième est une convention de partenariat qui formalise ce soutien.

Il est donc demandé de :

- valider la convention de mise à disposition du cabinet médical à Ally, entre la Commune et le Département,
- valider la convention de partenariat entre la Commune d'Ally et le Département formalisant le soutien de la Commune dans la démarche conduite par le Département et le GIP « Ma Région, Ma Santé »,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions,
- donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et valider les éventuels avenants liés à ces conventions.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Je suis obligé de prendre la parole. Je me félicite de cette convention, bien entendu, avec la Commune d'Ally, une convention qu'il faut utiliser fort à propos, puisqu'on n'avait plus de médecin depuis le mois de juin et nous avons retrouvé un médecin grâce au GIP. On a retrouvé un médecin, mais qui vient du Rouget, tous les 15 jours, une fois dans la semaine. C'est déjà un succès, puisqu'il est débordé, je pense qu'il a des rendez-vous jusqu'en novembre. De plus, il y a une sage-femme qui est arrivée aussi. Je pense que c'est important que la Commune ait pu mettre à disposition gratuitement les locaux. Ça démontre bien la volonté de la Commune d'avoir des professionnels de santé qui exercent pratiquement au quotidien. Je voulais donc vous remercier.

C'est un coût pour la Commune aussi, c'est bien de l'avoir rappelé, puisqu'on va arriver sur une année entre 11 et 12 000 €, je crois que c'est dans ces eaux-là, pour la participation de la Commune, mais ce n'est qu'à cette condition qu'on arrivera à retrouver des médecins, je pense, en espérant bien sûr avoir un médecin qui arrive, j'allais dire attiré à la Commune. Et puis, dans la foulée, le kiné qui était là prend sa retraite à la fin de l'année, et là, on aura peut-être la chance d'avoir un kiné qui arriverait, en dehors du GIP, mais le GIP est prêt aussi à étudier la question du kiné, si elle se posait. Merci, en tous les cas.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est vrai que c'est un outil supplémentaire pour essayer de lutter contre les déserts médicaux. Ce n'est pas la panacée, ce n'est pas exclusif. On voit que, là, le médecin généraliste est présent de manière ponctuelle. L'idée est bien effectivement d'arriver à pérenniser des généralistes ou autres : ça va beaucoup plus loin que les généralistes, puisqu'on parle de sages-femmes aussi ou pourquoi pas de kinés. On voit aussi tout le travail qui est fait avec l'Ordre des médecins pour ce qui est des médecins généralistes, notamment sur l'accompagnement des internes, etc., puisqu'on a un certain nombre de résultats somme toute favorables, même si, effectivement, ils ne sont pas satisfaisants, mais on doit souligner le travail collectif qui est fait à ce niveau-là. On peut souligner qu'au niveau des ophtalmos, un certain nombre d'installations va se réaliser notamment sur Aurillac. C'est une réelle satisfaction, puisqu'on peut imaginer que la problématique des ophtalmos peut être réglée au niveau départemental. Donc ça, c'est une satisfaction, mais il y a tellement de spécialités où on est encore sous-dotés ou sous-équipés que ça n'est que le début du travail. Tout ça, c'est un travail collectif. Il faut une multitude d'outils et de solutions pour pouvoir apporter des débuts de solution.

Sur ce rapport y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Maintenant, on passe au rapport suivant. C'est toujours Gilles COMBELLE qui va nous le rapporter. C'est une remise à disposition de bâtiments : c'est en cascade.

4. Centre de Santé - Commune d'Ally : convention de mise à disposition de locaux entre le Département du Cantal et le GIP « Ma Région, ma santé - Auvergne-Rhône-Alpes »

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Exactement, Monsieur le Président. C'est la suite logique du précédent rapport. Maintenant que le Département a la maîtrise du bâtiment, il convient que ce bâtiment soit mis à disposition du GIP.

C'est l'objet de la présente délibération qui demande :

- de valider la mise à disposition des locaux du Cabinet médical de la Commune d'Ally entre le Département et le GIP « Ma Région, Ma Santé » Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation du centre de santé,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour tout avenant éventuel à la convention.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vous avez compris que c'est la suite du rapport précédent. Je ne pense pas que ça ouvre à discussion. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 5. Là, on est sur des dossiers toujours compliqués, avec les problématiques de ponts à différents niveaux. Là, c'est un pont mitoyen avec le Département de la Lozère et donc c'est une répartition des coûts et des travaux. C'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui nous le rapporte.

5. Convention avec le Conseil départemental de la Lozère relative au confortement du Pont du Vergne – RD65 Commune d'Albaret-le-Comtal et RD413 Commune de Maurines

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Ce rapport concerne la convention avec le Conseil départemental de la Lozère pour des travaux d'aménagement sur le pont du Vergne, sur la RD 65, qui permet d'enjamber la rivière du Bès, affluent de la Truyère et surtout c'est à la seule route qui permet de communiquer entre Maurines et Albaret-le-Comtal.

Il est envisagé des travaux à hauteur de 60 000 € pour cet ouvrage incluant des travaux de remise aux normes et de renforcement. La convention précise que le Conseil départemental du Cantal participera à hauteur de 50 % des dépenses, soit un total de 30 000 € TTC qui seront imputés sur le programme des grosses réparations d'ouvrages d'art.

Il nous est demandé :

- d'approuver la convention à intervenir avec le Conseil départemental de la Lozère,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Sachant que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 23 du budget départemental.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

Le tout, c'est que le pont soit consolidé. Et c'est un accord à 50/50 avec la Lozère.

S'il n'y a pas d'opposition, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 6, on est sur un règlement intérieur concernant les sanctions des bénéficiaires du RSA et le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires. C'est Dominique BEAUDREY qui nous le rapporte.

6. Règlement intérieur concernant les sanctions des bénéficiaires du RSA et le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. La loi pour le plein-emploi du 18 décembre 2023 marque une transformation majeure du service public de l'emploi en France. Son objectif est ambitieux : atteindre un taux de chômage de 5 % d'ici 2027. Bien entendu, le Cantal, nous sommes en dessous.

Pour y parvenir, elle repose sur une logique de droits et devoirs renforcés, en particulier pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Depuis le 1^{er} juin 2025, un nouveau système de sanction est entré en vigueur, encadré par le décret n 2025-478. Il vise à responsabiliser les allocataires tout en garantissant un accompagnement plus personnalisé.

Si le Département appliquait déjà un régime de sanctions dès les premiers manquements observés, la Loi permet d'être plus exigeants encore, aussi le règlement proposé permettra de conditionner l'allocation au strict respect des règles.

Vous trouverez dans le rapport tous les éléments nécessaires concernant le nouveau système de sanction pour les bénéficiaires du RSA, ainsi que le rôle des équipes pluridisciplinaires. Ce règlement prendra effet au 1^{er} octobre 2025.

Il est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le règlement intérieur concernant les sanctions des bénéficiaires du RSA et le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires dans le département du Cantal,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit règlement intérieur,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre et statuer sur les avenants éventuels à ce règlement.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Tout le monde a suivi, c'est une adaptation de notre règlement par rapport au décret du mois de mai qui est rentré en application au 1^{er} juillet. Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Mon intervention ne vous surprendra pas, Monsieur le Président. Lors des échanges qui avaient eu lieu ici, pour proposer d'adhérer à l'expérimentation de ce dispositif, nous nous y étions opposés. Nous avons expliqué à l'époque nos arguments, expliquant que, pour nous, lutter contre la pauvreté ne voulait pas dire lutter contre les pauvres et que le minimum vital ne se négociait pas.

J'observe que nous ne sommes pas les seuls à partager cette philosophie, parce que, si je regarde l'avis qui a été donné par le Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) qui est un comité rattaché au Premier ministre (ce n'est pas un truc associatif militant), quant au renforcement des sanctions, le CNLE estime qu'il est disproportionné, au regard du volume marginal des situations de fraude et étend une suspicion à l'encontre de l'ensemble de la population des bénéficiaires. Il conviendrait d'introduire des garde-fous. Par ailleurs, la mise en œuvre risque d'accentuer le non-recours aux droits. Et ce que préconise le CNLE, c'est un moratoire sur les sanctions, une redéfinition des modalités d'accompagnement et l'instauration de revenus planchers.

C'est exactement les revendications que nous portons et c'est pourquoi nous nous opposerons à ce texte qui est à mon sens malvenu : malvenu sur la forme (on vient de le dire) et malvenu sur la période, parce que nous sommes dans une période de paupérisation et nous sommes aussi sur une période, Monsieur le Maire d'Aurillac nous l'a dit tout à l'heure où les gens aspirent à plus d'égalité, à plus de justice sociale et fiscale, et là, nous montrons du doigt les plus précaires des précaires, en disant qu'en gros, les fraudeurs, ils sont ici et pas ailleurs. Quand on voit ce que la presse nous étale comme détournements d'argent des plus fortunés aujourd'hui, je pense qu'il est temps de reprendre raison !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien, mais là, j'ai du mal à vous suivre, parce qu'on n'est pas sûr de la fraude. Concernant les prestations sociales, il y a des droits et il y a des devoirs. La société aide effectivement les gens, mais il y a des devoirs, qui sont de suivre un plan d'accompagnement qui était défini en lien avec les accompagnateurs sociaux, à venir aux

rendez-vous des équipes pluridisciplinaires. Et donc, ce qui est sanctionné, dans ce cadre-là, c'est le non-respect des devoirs de la personne qui a ces droits. C'est bien ce dispositif-là. On n'est pas du tout sûr de la fraude, puisque, lorsqu'on est sûr de la fraude, on intente une procédure en Justice. Là, ce n'est pas le cas. C'est de dire « vous êtes bénéficiaires du RSA, on vous propose ce parcours de réinsertion qui est adapté ».

Je rappellerai quand même que nous, au niveau de nos équipes, on reçoit les personnes en moins de 22 jours ou 21 jours (je ne l'ai plus exactement en tête), où, conjointement, il est défini un engagement du bénéficiaire. Et ces sanctions sont mises en place à partir du moment où le bénéficiaire ne respecte pas ses propres engagements qui sont validés, qui sont formalisés. C'est dans ce cadre-là. Et je pense que, pour toute prestation sociale, il y a des droits et il y a des devoirs, donc il est proposé de les mettre en place.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

J'entends, Monsieur le Président, sauf que nous parlons des populations les plus marginalisées, à qui nous promettons de suspendre jusqu'à quatre mois de revenus... Ce sont leurs seuls revenus. Ça veut dire que nous allons projeter des familles de la précarité dans la misère, au nom de la responsabilisation, c'est-à-dire les envoyer vers les associations caritatives qui sont aujourd'hui débordées de demandes, sans prévoir d'augmenter leur accompagnement. Donc je pense que ce n'est pas le bon chemin et c'est stigmatisant pour les populations vulnérables.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je pense qu'on va avoir une différence de fond. Ces populations, même si elles sont précaires, si elles ont un rendez-vous à honorer, ce qui est demandé, c'est qu'elles viennent à ce rendez-vous. Ce n'est quand même pas très compliqué de venir à ce rendez-vous ! Elles ont capacité à s'excuser, s'il y a des difficultés médicales ou autres. C'est simplement ça.

Moi, je ne suis pas de ceux qui partagent que la société doit prendre en charge et aider des personnes qui ne respectent pas un minimum de règles. D'ailleurs, je crois que le problème de la société aujourd'hui, c'est que plus personne ne respecte rien. Je crois qu'il est temps que l'on mette des fonctionnements. En l'occurrence, ce n'est pas nouveau, puisqu'il y avait déjà un système de sanctions ou autres qui étaient levées ou pas. Le but du jeu, c'est de dire « vous avez des devoirs parce que vous pouvez avoir des droits et c'est simplement l'application de ceux-ci », mais là, je m'aperçois que le fossé est bien trop large entre nous.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Quatre. Des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Nous passons au Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027 et c'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

7. Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. Dans le prolongement de son engagement dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024, le Département est invité à contractualiser une nouvelle phase pour 2025-2027. Cette démarche vise à renforcer la prévention dès la petite enfance et à améliorer la qualité des prises en charge des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, en privilégiant les accueils en milieu familial.

L'État et l'ARS apportent un soutien financier maximum de 600 000 €, en contrepartie du maintien des moyens départementaux dédiés à l'ASE et à la PMI.

Aujourd'hui, il nous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027 qui sera signé avec l'État et l'ARS,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit contrat,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre et statuer sur les avenants à cette convention.

Il y a eu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? On a différents rapports qui concernent la jeunesse, l'ASE. Là, c'est une participation/une contribution sur les actions qui sont validées par l'État, et une prise en charge.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je le mets aux voix. Des oppositions, des abstentions ? C'est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 7, Contrat départemental de prévention et protection de l'enfance. C'est toujours Marie-Hélène CHASTRE.

8. Déploiement dans le Cantal de 3 Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) expérimentaux

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Dans le cadre de la Conférence nationale du handicap 2023 et du Comité interministériel du handicap 2024, le Gouvernement a lancé l'expérimentation des Pôles d'Appui à la Scolarité (dits « PAS »), pour renforcer l'inclusion scolaire. Ainsi, matériel adapté, aménagement pédagogique et accompagnement peuvent être mobilisés par un binôme : éducateur spécialisé issu du médico-social et enseignant spécialisé.

En 2025, le Cantal est le seul Département d'Auvergne-Rhône-Alpes à expérimenter ce dispositif, avec trois PAS localisés dans les collèges de Mauriac, Maurs et Murat, en partenariat avec l'ADSEA 15 et l'ADAPEI du Cantal. L'objectif est d'étendre le dispositif à tout le territoire cantalien d'ici 2026.

Le Département soutient l'installation des équipes et trois conventions seront établies pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au sein des collèges, objets du présent rapport.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant l'expérimentation pour le déploiement de trois pôles d'appui à la scolarisation dans le Cantal sur les sites de Mauriac, Maurs et Murat, à la rentrée de septembre 2025,

- de valider les trois conventions de mise à disposition des locaux scolaires à intervenir avec les collèges de Mauriac, Maurs et Murat pour présence des professionnels des PAS dans les collèges,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions susmentionnées et tout acte s'y rapportant,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider tout avenant ou tout document afférent à ces conventions.

On a eu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ?

On peut se satisfaire de couvrir l'ensemble du territoire. Je pense que ces dispositifs seront largement appréciés par les parents et l'ensemble des équipes éducatives, pour en avoir échangé avec des principaux de collèges, notamment ceux qui vont accueillir ces PAS.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport de mise en place d'une participation financière des parents aux frais d'entretien et d'éducation des enfants qui sont confiés à l'ASE et c'est toujours Marie-Hélène CHASTRE.

9. Mise en place d'une participation financière des parents aux frais d'entretien et d'éducation des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Le Département du Cantal, conformément à ses missions, prend en charge les enfants confiés à l'ASE et, à ce titre, assure le financement des dépenses inhérentes à leur hébergement, leur éducation, leur santé, leur bien-être. ...

Si la loi prévoit que les allocations familiales sont versées à qui prend en charge l'enfant, cette disposition est rarement appliquée en pratique. Aussi, il est proposé de mettre en œuvre une participation financière des parents dont le montant tiendrait compte de leurs ressources et de leur situation.

Cette mesure, prévue par l'article L.222-2-1 du Code de l'action sociale et des familles, est déjà en vigueur dans plusieurs Départements. Elle s'inscrit dans une logique de responsabilisation parentale, de justice sociale et de bonne gestion des deniers publics.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Considérant la nécessité de responsabiliser les parents dans le cadre du placement de leur enfant,
Considérant l'intérêt de solliciter une contribution financière équitable selon les ressources des familles,
- d'approuver l'instauration d'une participation financière des parents aux frais d'entretien et d'éducation des enfants confiés à l'ASE à compter du 1^{er} novembre 2025 pour les situations où le juge des enfants décide de maintenir le versement des allocations familiales à la famille,
- d'approuver le calcul de cette participation en fonction des ressources des parents selon le barème établi par les services du Département,
- d'approuver l'inscription de ce dispositif au RDAS du Département du Cantal.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce sujet ? Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Oui, Monsieur le Président. On est un peu gênés par cette délibération. Gênés d'abord en droit, puisqu'à notre avis, elle contrevient à la loi de décembre 1958, qui dit expressément que c'est le juge des enfants quand il prend une décision de placement, qui fixe les montants de contribution des familles et la règle étant (vous l'avez bien rappelé) que les allocations familiales sont alors versées à l'ASE et si elles ne le sont pas, c'est le juge qui le

motivé et ce n'est pas au Conseil départemental à prendre la place du juge des enfants pour contourner une décision de ce dernier. Donc, ça nous semble à la fois spécieux en termes de droit. D'ailleurs, j'observe que, dans la délibération, vous ne dites pas avoir visé l'article 375 du Code civil, vous citez un autre article du Code des familles. Donc, le juge administratif appréciera sûrement. Néanmoins, en termes de droit, ça me paraît spécieux et en termes d'esprit, alors là, on est à peu près dans la même veine que concernant la punition des gens pour le RSA. C'est-à-dire que les plus vulnérables des plus vulnérables, c'est-à-dire les enfants qui sont confiés à l'ASE, le sont parce que leurs parents sont défaillants et, sauf avis contraire, l'ASE touche les allocations familiales pour leur développement et leurs frais. Si ce n'est pas le cas, c'est le juge qui décide. Donc, tout est prévu comme il faut par les textes de protection de l'Enfance et ce n'est pas parce que nous avons des difficultés à boucler les budgets de protection de l'Enfance qui explosent (nous le savons tous) que nous devons trouver ce genre d'arguties.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Décidément, on n'est pas du tout sur les mêmes longueurs d'onde. C'est vrai que la loi prévoit effectivement que les allocations familiales sont au bénéfice du gardien de l'enfant. Il se trouve que, sur 450 enfants qui sont confiés au Département, placés en famille d'accueil ou en établissement, effectivement, le juge ne s'est pas opposé (c'est plutôt comme ça qu'il faudrait l'imaginer) 449 fois.

Cela dit, pour une question d'équité, je n'arrive pas à comprendre votre logique. Comment se fait-il que des allocations familiales qui sont destinées à prendre en charge l'entretien de l'enfant (c'est le terme approprié) doivent être versées à des parents qui n'ont plus celles-ci en charge, puisque c'est la collectivité qui le fait ? Donc en termes d'équité, il me semble tout à fait logique que cette allocation suive le gardien de l'enfant. Ça, c'est le premier point.

Puis, tout à l'heure, j'ai vu que vous vous référiez à pas mal d'organismes ou autres de haute autorité, là, en l'occurrence, ce n'est pas nous qui avons eu l'idée. Vous imaginez bien qu'on a regardé et le Département de Seine-Saint-Denis, dont le Président est quand même proche de votre sensibilité, pour le moins, l'a mis en place. Le Département de Gironde, pareil : Monsieur GLEYZE, qui est Président du groupe de gauche à l'ADF, l'a déjà mis en place.

Parce qu'effectivement, aujourd'hui, dans un esprit de responsabilisation, il n'y a aucune explication, aucune justification pour que quelqu'un qui n'a pas de charge financière bénéficie d'une solidarité nationale pour prendre en charge quelque chose qu'il a confié à quelqu'un d'autre. Donc, on n'est pas du tout sur la même logique et je crois que le fossé est bien grand entre nous à ce niveau-là.

Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole sur ce sujet ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Donc, des oppositions, j'imagine ? Quatre oppositions. Des abstentions ? Ce rapport est validé.

Nous passons maintenant au rapport 10, mise en place d'un dispositif d'Accueil durable et bénévole pour les enfants confiés à l'ASE. C'est toujours Marie-Hélène CHASTRE.

10. Mise en place d'un dispositif d'Accueil durable et bénévole (ADB) pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Le Département du Cantal fait face à une augmentation continue du nombre d'enfants confiés à l'ASE, avec plus de 480 enfants pris en charge à ce jour. Cette dynamique sature les solutions d'accueil traditionnelles et engendre des difficultés croissantes en matière de prise en charge adaptée, de continuité des parcours et de stabilité affective des enfants.

Dans ce contexte, il devient essentiel d'explorer des modalités d'accueil alternatives, souples et humaines, en lien avec les dynamiques de solidarité territoriale. Le dispositif d'Accueil durable et bénévole, expérimenté avec succès dans plusieurs Départements, propose une réponse innovante fondée sur l'engagement volontaire de citoyens souhaitant offrir un cadre de vie stable et bienveillant à un enfant confié à l'ASE. Ces accueils réguliers pourront aller de quelques jours à un accueil à temps complet.

Il est proposé d'expérimenter ce dispositif dans le Cantal, d'en encadrer les modalités dans le Règlement départemental d'aide sociale et de reconnaître l'engagement des bénévoles par un défraiement journalier sur le modèle des tiers dignes de confiance à hauteur de 13 € par jour.

Il nous est demandé de nous prononcer sur la délibération suivante :

Vu les besoins identifiés en matière d'accompagnement des enfants confiés à l'ASE,

Considérant la nécessité de diversifier les modalités d'accueil et de lien social pour les enfants confiés à l'ASE,

Considérant l'intérêt de mobiliser l'engagement citoyen à travers un accueil durable et bénévole, complémentaire au parrainage et au mentorat,

Considérant que cet accueil, bien que bénévole, nécessite un défraiement pour couvrir les frais engagés sur le modèle des tiers dignes de confiance,

- d'approuver l'institution d'un dispositif d'accueil durable et bénévole pour les enfants confiés à l'ASE encadré par les services du Département.

- d'approuver le bénéfice d'un défraiement mensuel des bénévoles sur la base du barème appliqué aux tiers dignes de confiance.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif seront intégrées au règlement départemental d'aide sociale.

La Quatrième Commission a émis un avis favorable et la Première Commission, un avis conforme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce rapport, nouveau dispositif que l'on essaie d'initier ?

Je disais tout à l'heure qu'au niveau de la sauvegarde de l'Enfance, de la protection de l'Enfance, on est littéralement saturés. C'est là aussi, en regardant ce qui peut se passer en France, ce sont des dispositifs qui ont été mis en place dans quelques Départements. Certes, ça ne permet pas de faire face à l'afflux, mais ça permet de prendre en charge quelques jeunes sur le temps d'un week-end, le temps de vacances ou autres et c'est un moyen de pouvoir répondre à des situations et à des instants particuliers.

Des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Maintenant, nous passons aux bourses départementales d'enseignement, l'évolution du dispositif. C'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

11. Bourses départementales d'enseignement : évolution du dispositif

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Bonjour à vous tous. Monsieur le Président, vous l'avez évoqué dans vos propos introductifs, ce dispositif démontre encore une fois s'il était nécessaire, notre engagement total dans le domaine de l'Éducation, notamment dans le domaine des bourses départementales, puisque vous le savez et cela est bien précisé, nous faisons partie des dix Départements français qui encore apportons ces bourses d'enseignement. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, nous sommes pour le coup tout à fait à la marge, puisque nous sommes le seul.

Donc, vous rappeler qu'en 2024, c'est 64 000 € qui ont été répartis sur 446 dossiers : 290 pour les collégiens et 156 pour l'enseignement supérieur.

Il y a quelques conditions pour bénéficier de cette aide. Elles sont appuyées sur le barème national du ministère de l'Éducation nationale pour les collégiens et sur le barème national CROUS pour l'enseignement supérieur. La domiciliation fiscale des parents est nécessaire, ainsi que des critères tels que le nombre d'enfants à charge du foyer fiscal pour les collégiens et pour les étudiants le nombre d'enfants à charge du foyer fiscal, le nombre d'enfants étudiant dans l'enseignement supérieur et l'éloignement entre le domicile familial et l'établissement fréquenté.

Ce que l'on vous propose, c'est de prolonger ce dispositif, de le rendre dématérialisé, de le réduire à la période d'instruction du 1^{er} octobre au 31 décembre et d'augmenter les bourses d'enseignement secondaire à 130 € pour le niveau I et à 160 € pour le niveau II. Également, de maintenir le barème pour les étudiants déployé en plusieurs niveaux comme indiqué dans le rapport.

Il nous est donc demandé :

- de renouveler le dispositif d'attribution des bourses d'enseignement départementales d'enseignement selon les conditions et barèmes proposés,
- de donner délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

La Troisième Commission a apporté un avis favorable et la Première, un avis conforme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est vrai que la volonté, c'est d'être aux côtés des jeunes, d'être aux côtés même des étudiants, puisque c'est une de nos priorités. Effectivement, sur le dépôt des dossiers qui est de manière dématérialisée, soit les personnes le sont, soit ils peuvent aller dans les Maisons France Services ou autres pour avoir un appui, ceci dit, le dépôt se fait au fil de l'eau. Ce qui fait que, cette année, nous avons attribué en Commission Permanente de juin des bourses pour l'année passée. Je me dis quand même qu'un étudiant qui a réellement une utilité, on le fait plutôt en début d'année.

Donc là, l'idée c'est d'avancer l'examen de ce dossier, puisque normalement, c'est un dossier que nous examinons en réunion budgétaire de décembre et là, on le met en septembre. Donc, on laisse un peu plus d'un trimestre pour pouvoir déposer les dossiers.

Si nous décidions de poursuivre sur les années ultérieures, je pense qu'il serait bon que sur des dossiers de ce type, nous puissions les examiner en session du mois de juin, de manière à véritablement imputer les dépenses sur nos budgets en termes d'années civiles. Parce que, si effectivement on arrive à dégager des marges de manœuvre et à pouvoir mener des politiques d'avenir, il faut quand même que l'on arrive à gérer nos budgets de manière très rigoureuse et précise et ça, ça en fait entre autres partie.

Donc sur ce rapport, sur les bourses, y a-t-il des demandes de prises de parole ? Oui, Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Bonjour à tous. Oui, on peut se satisfaire (comme ça a été bien justement rappelé par Philippe FABRE, le rapporteur) justement de l'unicité du Cantal sur les bourses départementales au niveau des collèges, puis au niveau de l'université ou de l'enseignement supérieur et toutes les formations diplômantes et qualifiantes parce que vraiment on y tient à cœur. On ne se limite pas seulement à l'enseignement supérieur comme on peut le voir, mais à toutes les formations et elles sont nombreuses dans le Cantal. On fait ce travail de bien le faire connaître auprès des parents du monde éducatif et des élèves étudiants de la richesse et de la diversité de nos formations dans le Cantal, mais on accompagne aussi à la mobilité.

Je crois, au lendemain des assises France-Roumanie qui se sont tenues ici la semaine dernière et qui ont eu un succès retentissant, à l'importance aussi de participer avec des bourses mobilité, pour justement éviter les freins aux déplacements qui sont souvent (tout à l'heure, on parlait des ressources) un vrai handicap parfois pour nos jeunes dans leur choix d'études, dans leur choix de mobilité. De participer par une petite prise en charge, mais une prise en charge quand même qui accompagne ces jeunes aux déplacements, à la mobilité ou aux études, est quelque chose dont on peut se satisfaire et qu'il faut bien évidemment continuer pour éviter tous ces freins. On sait que, dans la ruralité, dans le Cantal en particulier, on a des freins plus importants qu'ailleurs pour la poursuite d'études, pour la mobilité, l'ouverture, l'Europe et le monde. Donc, notre collectivité peut se satisfaire d'être présente et au rendez-vous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant au Contrat de Développement, l'avenant 1 au Contrat de développement de Sumène Artense. C'est Alain DELAGE.

12. Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Avenant n° 1 au contrat du territoire de Sumène Artense Communauté

M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes

Merci, Président. Le territoire de Sumène Artense Communauté bénéficie d'un Contrat Cantal Développement pour la période 2022-2027. Suite à plusieurs évolutions, il est nécessaire d'établir un avenant à ce contrat.

D'une part, la Communauté de communes étant compétente en matière d'assainissement collectif depuis début 2025, l'accompagnement du Département à cette compétence ne s'effectuera plus par le Fonds Cantal Solidaire, mais par le Contrat de développement. L'enveloppe maximale du territoire de Sumène Artense passerait de 780 000 € à 858 000 €, intégrant donc les projets d'assainissement pour la station d'épuration et de réseaux à Beaulieu, la réhabilitation du réseau de Granges à Lanobre et le réseau d'Ydes Centre.

D'autre part, la Commune de La Monselie a présenté un ambitieux projet de cinq résidences pour seniors autonomes. Compte tenu de son originalité et l'exemplarité de sa construction, il est proposé de le soutenir.

Par ailleurs, la Commune de Vebret porte un projet de salle culturelle modulable dans l'ancienne école de Couchal. Il est également proposé de le soutenir.

Les autres projets inscrits au Contrat Cantal Développement initial restent inchangés.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant les demandes de Sumène Artense Communauté et des Communes de La Monselie et de Vebret :

- D'autoriser, par dérogation aux règles édictées dans la délibération n°21CD06-35 prise par le Conseil départemental le 14 décembre 2021, la possibilité de financer l'opération, de logements communaux dédiés aux seniors, portée par la Commune de La Monselie.
- De modifier la base éligible de l'aide attribuée à la Commune de Vebret par délibération n°25CP01-24 de la Commission permanente du 31 janvier 2025, qui passe de 695 500 € à 300 000 €. Les autres caractéristiques de cette aide restent inchangées notamment son montant : 75 000 €, soit 25 000 € par logement.
- D'approuver l'avenant n°1 au Contrat Cantal Développement 2022-2027 au territoire de Sumène Artense Communauté.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°1.
- De donner délégation à la Commission Permanente pour assurer sa mise en œuvre, notamment pour confirmer l'attribution et le montant des aides au fur et à mesure des dépôts de demande des bénéficiaires.

Avis favorable de la troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est vrai que sur le territoire, il y a eu une prise de compétence sur l'assainissement au 1^{er} janvier dernier. Donc, il y a un transfert de l'ensemble des dossiers et ensuite, c'est l'avenant qui est appliqué.

Des remarques sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Donc, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe au rapport 13, la programmation 2025 du produit des amendes de police. C'est Sophie BENEZIT qui nous le rapporte.

13. Programmation 2025 du produit des amendes de police

Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2

Merci, Président. Pour rappel, la répartition du produit des amendes de police concerne les Communes de moins de 10 000 habitants. Les opérations éligibles relèvent des transports en commun et de la circulation routière.

Pour l'année 2025, le montant attribué s'élève à 386 828 €. La totalité de l'enveloppe doit être consommée avant les dates limites de fin de gestion, aucun report de crédit sur l'exercice suivant n'étant possible.

Exceptionnellement, les demandes recevables représentent un montant inférieur au montant à attribuer. Il est donc proposé d'affecter des crédits au titre des amendes de police à des dossiers qui ont été présentés par leur maître d'ouvrage au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025. Le choix de ces dossiers est bien entendu guidé par leur éligibilité aux amendes de police.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Décide de répartir la dotation départementale 2025 du produit des amendes de police pour un montant global de 386 828 €, en soutien à 97 opérations relatives aux transports en commun et à la circulation routière.

Avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Fait à souligner, d'habitude, nous avons des enveloppes de l'ordre de 280 000 € l'année dernière. Donc là, certains d'entre vous ont peut-être participé. Jean MAGE.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Oui Monsieur le Président, simplement peut-être pour m'abstenir sur ce rapport si c'est nécessaire, mais en tout cas pour remercier la dotation à destination de la Commune de Condat.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. On prend les félicitations. S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur le Parc naturel régional de l'Aubrac, subvention pour la création de la Maison du parc. C'est Aurélie BRESSON qui nous le rapporte.

14. Parc Naturel Régional de l'Aubrac - Subvention pour la création de la Maison du Parc**Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat**

Merci, Président. Ce rapport porte effectivement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Parc naturel régional de l'Aubrac.

Pour rappel, le Conseil départemental du Cantal adhère au Syndicat mixte portant le Parc naturel régional de l'Aubrac. Aux côtés des Départements de l'Aveyron et de la Lozère, des Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que 64 Communes, dont 12 cantaliennes, le Département du Cantal soutient les nombreuses actions de développement et de protection menées par le Syndicat.

Le développement des actions du Syndicat mixte a aussi conduit au développement de son équipe, aujourd'hui stabilisée entre 20 et 25 agents. Les locaux sont situés dans le village d'Aubrac et sont, depuis plusieurs années, inutilisables. Le Syndicat a donc lancé un projet de rénovation pour créer une nouvelle Maison du Parc. Le Syndicat mixte fait appel à ses adhérents pour une contribution exceptionnelle permettant de financer l'opération.

Après plusieurs échanges entre le Syndicat mixte et ses adhérents, la répartition des participations financières a été arrêtée début 2024. Cette participation serait de 50 000 € pour le Département du Cantal pour une dépense éligible de 2 067 088 € HT. Ce montant avait été fixé, car il représentait une part proportionnelle à la cotisation annuelle du Département du Cantal, une fois les aides d'État déduites. Le tableau de financement prévisionnel de l'opération présenté par le maître d'ouvrage est intégré à la délibération.

Il nous est donc proposé d'attribuer au titre de la solidarité territoriale une subvention exceptionnelle d'investissement de 50 000 € sur la base d'une dépense éligible de 2 067 088 € HT, pour la création d'une Maison du Parc au profit du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac. Vous avez, dans le tableau le plan de financement avec les dépenses liées aux travaux de rénovation pour 2 067 088 € HT et les recettes avec une participation de la Région Occitanie de 900 000 €, de la Région AURA de 200 000 €, de l'État de 300 000 € et concernant l'ADEME et des divers Départements Aveyron, Lozère, Cantal et la Commune de Saint-Chély-d'Aubrac des recettes en cours d'obtention. L'autofinancement à la charge du Syndicat sera de 374 677 €.

Il nous est demandé de nous prononcer sur la délibération suivante :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 000 € au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de l'Aubrac, pour la création d'une Maison du parc, située à Aubrac en Aveyron, ainsi que les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre inhérents sur la base d'une dépense éligible de 2 067 088 € HT.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce rapport. C'est vrai que le Parc est un des plus petits parcs de France. Aujourd'hui, il n'a pas de site approprié, et l'idée, c'est de contribuer à la réalisation de ce lieu administratif, mais en veillant à une juste répartition entre les trois Départements et un peu au prorata de notre territoire. Nous avons 12 Communes qui participent et notre contribution est fixée à 50 000 €.

Y a-t-il des remarques particulières ? Des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé.

Convention cadre annuelle pour l'accueil de résidence territoriale d'artistes chorégraphiques dans le Cantal, Valérie CABECAS nous le rapporte.

15. Convention cadre pluriannuelle pour l'accueil en résidence territoriale d'artistes chorégraphiques dans le Cantal « Cantal, Terre d'Artistes Chorégraphiques » 2025-2027**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. Ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention cadre pluriannuelle « Cantal, Terre d'Artistes Chorégraphiques » pour la période 2025-2027. La convention vise à renforcer la présence et l'accès à l'art chorégraphique dans le Département du Cantal. Elle est élaborée en partenariat avec plusieurs entités, c'est-à-dire l'État via le ministère de la Culture, la Ville d'Aurillac, la Communauté de communes du Pays de Mauriac et l'association la Manufacture des Arts.

La convention prévoit : de favoriser les rencontres et les échanges entre les artistes et les publics, notamment ceux éloignés de la culture ; de sensibiliser et d'élargir les publics à l'art chorégraphique, en particulier dans les territoires peu desservis ; de renforcer la collaboration entre les structures culturelles du département et d'accompagner une compagnie artistique sur deux ans, en offrant un environnement propice à la création et à la diffusion.

La compagnie Acacia portera ainsi des ateliers, des stages, des rencontres, des master classes, ainsi que la création et la diffusion de spectacles dans le cadre du festival « Jours de danse(s) » porté par le Conseil départemental.

À ce titre, il est envisagé d'engager un montant de dépenses de 20 000 € pour la durée totale de la résidence.

Il est proposé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de valider la convention cadre pluriannuelle intitulée « Cantal, Terre d'Artistes Chorégraphiques »,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, à signer la convention cadre pluriannuelle.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 du budget général de la Collectivité.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Là aussi, on peut souligner que, même en situation un peu difficile où on demande aux services de rationaliser les actions, les moyens et également aux élus, nous restons très présents au niveau culturel.

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au Fonds Cantal Innovation, on est sur un redéploiement d'une subvention attribuée à la Commune d'Arpajon-sur-Cère. C'est Florian MORELLE qui nous le rapporte.

16. Fonds Cantal Innovation Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et cœurs de villes : redéploiement d'une subvention attribuée à la Commune d'Arpajon-sur-Cère

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Lors de la séance du 26 mars 2021 l'Assemblée départementale, donc nous, a validé la liste des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Cantal Innovation, le FCI, Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et cœurs de villes, ainsi que leurs conditions de soutiens respectifs.

Une subvention de 150 000 € avait été attribuée à la Ville d'Arpajon-sur-Cère pour la réhabilitation de la Maison Soubrier en Maison des aidants et la construction d'une nouvelle médiathèque pour une dépense éligible de 750 000 € HT. La Ville d'Arpajon-sur-Cère a porté à la connaissance du Département les difficultés rencontrées pour l'aboutissement de ce projet. Le cofinancement de la CAF, essentiel à la faisabilité du projet, ne peut finalement être obtenu.

Au vu des motifs invoqués, il est proposé d'acter le redéploiement de cette subvention vers une opération qui aurait également été éligible à cet appel à projets : la restructuration du parking servant actuellement principalement à l'EHPAD, afin qu'il devienne un parking de desserte de l'hypercentre, desservant notamment l'école. Cette partie du projet de rénovation urbaine est désignée « tranche 1 bis ».

Il est proposé de redéployer la subvention d'un montant de 150 000 € vers cette nouvelle opération : restructuration du centre-ville – tranche 1 bis – restructuration du parking dit de l'EHPAD pour une dépense éligible de 564 127 € HT.

À noter qu'un premier volet « tranche 1 » est inscrit à l'avenant du Fonds Cantal Ville 2022-2027 de la Ville d'Arpajon-sur-Cère.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant aujourd'hui la demande et le projet de la Ville d'Arpajon-sur-Cère,

- d'abroger l'aide accordée à la Ville d'Arpajon-sur-Cère par délibération relative au projet de réhabilitation de la Maison Soubrier en Maison des aidants et la construction d'une nouvelle médiathèque d'un montant de 150 000 €.

- d'attribuer à la Ville d'Arpajon-sur-Cère, une subvention de 150 000 € au titre de l'appel à projets du Fonds Cantal Innovation Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et des cœurs de villes pour l'opération de restructuration du centre-ville – tranche 1 bis – restructuration du parking de l'EHPAD.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 204 du budget départemental.

Avis favorable de la Troisième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est un redéploiement de crédits dans le cadre des Contrats. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur le Plan d'action. C'est le bilan dont je parlais en introduction du rapport sur le développement durable. C'est surtout le Plan de développement durable du Cantal à travers différents prismes : bien évidemment, le prisme environnemental, le prisme économique et le prisme social. Je passe la parole à Gilles CHABRIER et je crois que nous avons une présentation sur les écrans en simultané.

17. Plan d'action développement durable 2025-2028

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Effectivement, vous avez le plan d'action qui est présenté en accompagnement sur les écrans. Je rappelle que la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats d'orientations budgétaires.

On présente ce qui a été fait, ce qui est en cours et ce que l'on projette sur les trois prochaines années.

Trois piliers essentiels qui sont l'environnement, l'économie et le social sur lesquels, on s'appuie pour faire cette présentation. Inutile de vous dire que ces différentes actions ne sont pas portées depuis seulement une année. Vous verrez qu'il y a des actions qui sont engagées déjà depuis les années 1997 (je crois, de mémoire). Il se veut de faire un constat un petit peu et de faire un retour des différents dispositifs qui sont mis en place par le Conseil départemental.

Une situation de la réduction des émissions de gaz à effet de serre : à l'heure actuelle, nous sommes en baisse de 25 % sur les différents secteurs essentiels de notre territoire, l'agriculture, le transport et le résidentiel sont des sujets sur lesquels on reviendra régulièrement. L'essentiel est de constater que nos différents dispositifs permettent et contribuent à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, sachant que l'enjeu national est d'arriver à la neutralité carbone aux alentours des années 2050.

Un sujet essentiel, l'eau. Le grand cycle de l'eau sur lequel nous accompagnons les agences pour le suivi de la ressource superficielle. Depuis 1997, on a un suivi constant sur les 20 stations que couvre le Département. Les suivis réalisés en novembre 2024 révèlent des cours d'eau globalement en bon état écologique. Des dégradations ont été observées au niveau de l'état physico-chimique, dues aux fortes précipitations. Compte tenu du réchauffement climatique, les niveaux d'eau baissent et automatiquement il y a augmentation de la bactériologie. Les cours d'eau se dégradent, d'où l'action portée par la stratégie départementale de biodiversité qui accompagne et soutient la compétence GEMAPI. Le soutien du Département reste indispensable, il intervient : pour renforcer l'animation des réseaux ; pour diffuser les connaissances et soutenir des actions de restauration des milieux, notamment au niveau des berges et des ripisylves (la température se réchauffant, il faut faire de l'ombre sur certains cours d'eau pour améliorer leur vie) ; pour accompagner les agriculteurs dans leurs adaptations au changement climatique. Ce suivi est en partenariat avec TERANA et la Fédération de pêche.

Donc sur les 20 stations qui maillent l'ensemble du département avec actuellement, suite aux différents aléas climatiques, il est observé une dégradation notable sur certains cours d'eau.

Toujours au niveau de l'eau, mais cette fois-ci sur le petit cycle qui concerne les Unités de gestion de l'eau (UGE). Sur l'ensemble du département, c'est 143 UGE. Ce nombre va baisser du fait de la compétence prise par des regroupements de Communes, par des Syndicats, voire des Communautés de communes. C'est plus de 7 000 kilomètres de réseaux. C'est plus de 350 personnes qui travaillent sur l'ensemble du département pour la gestion du service, ce qui équivaut en gros à 150 équivalents temps plein. À côté de ça, on ne compte pas ce que j'appelle « les coûts cachés », c'est-à-dire l' élu qui gère son Unité de gestion, ce temps-là n'est pas compté. Nous avons un service essentiel qui accompagne l'ensemble des UGE, notamment les Communes et les Communautés de communes, le Service d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (SAGEA) qui a remplacé la MAGE et qui accompagne nos structures : en assurant l'assistance technique pour les collectivités, en assurant un conseil qui aide à la structuration de la gouvernance avec différents outils de suivi de la ressource en eau souterraine. Au-delà du SAGEA, on a l'Agence Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) qui propose différentes prestations et notamment les recherches de fuite, les protections de captage, les modernisations de

réseaux, éventuellement les développements d'un logiciel d'automatisation des suivis d'accompagnement des nouvelles structures pour la compétence et la gestion de ces services.

Les objectifs des services, dans les années futures, qui accompagneront les différentes UGE concernent :

- les captages qui sont au nombre d'un peu plus de 1 000, seulement un peu plus de 50 % de démarches administratives normalisées. Un vrai sujet sur lequel est en train de travailler le SAGEA, de manière à porter ce pourcentage à 60 % pour 2028, sachant que la réglementation évolue régulièrement et parfois, il faut reprendre les sujets administratifs de manière à avoir des secteurs réglementés.
- l'engagement d'une étude sur la ressource en eau fait partie des objectifs pour bien sûr maintenir la possibilité d'alimentation sur les secteurs fragiles et bien sûr, le Conseil départemental soutient, via le FCS et les Contrats Cantal Développement, les collectivités qui s'engageraient sur la rénovation notamment des réseaux.
- des études d'interconnexion structurante à grande échelle en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur les secteurs en tension. Sur l'année 2025, des Communes ont eu recours au citernage de manière à alimenter toute leur production. Donc, il y a une vraie réflexion d'organiser des interconnexions à grande échelle.

Je compléterai en disant que, vu la promulgation de la loi d'orientation agricole du mois de mars 2025, ça donne la possibilité d'engager ces opérations sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental. Donc, on a des possibilités pour porter cette action.

Sur l'assainissement, on est avec le même soutien, 4 375 km de réseau, 365 stations. En 2025, le SAGEA a réalisé 236 visites avec une forte implication de CIT. On organise aussi l'animation sur le réseau départemental avec les techniciens du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui représente plus de 28 % de la population départementale, 42 000 habitants. Le soutien à la performance des réseaux d'assainissement, est une politique du Département, en soutien avec le FCS et les Contrats Cantal Développement.

Après l'eau, le second défi est l'énergie en intégrant la transition énergétique au patrimoine de la collectivité. Le suivi du patrimoine date des années 1980-1990 et une réflexion s'impose pour l'ensemble du patrimoine. L'objectif est de réduire la consommation et sortir progressivement des énergies fossiles. De 2021 à 2024 la consommation globale a diminué de 15 %, suite aux travaux importants qui ont été réalisés notamment sur les collèges. La réduction de la part des énergies fossiles passe de 35 % à 20 %, c'est une vraie action en soutien de l'environnement. La rénovation de l'Hôtel du Département a fait baisser la consommation de 40 %. Avant restauration c'était près de 850 000 kilowatts-heures, on est passé à 490 000 kilowatts-heures. Au-delà de l'amélioration énergétique, c'est la qualité du cadre de vie au travail. Notamment pour les collégiens, on y reviendra plus tard, concernant le travail sur l'extérieur des bâtiments qui participent à l'animation et à la revitalisation de nos collèges. La baisse sur les collèges est due à l'installation progressive de la gestion centralisée qui permet d'avoir une gestion sur l'ensemble des collèges centralisée via Aurillac.

Une évolution au niveau du parc automobile. En 2015, aucun véhicule électrique ne figurait dans la flotte départementale. En 2018, quatre Renault Zoé ont été achetées. En 2025, la flotte compte 37 véhicules, soit environ 20 % du parc (29 véhicules légers, 5 utilitaires, 3 vélos, 1 véhicule sans permis). Un poids lourd électrique sera livré en 2026. Participation aussi au maillage territorial de bornes électriques, depuis maintenant deux ans, on participe, accompagné du SDEC au maillage sur les grands axes de bornes électriques. Nous avons participé au financement de quatre bornes. L'objectif est de passer notre flotte à 30 % soit 50 véhicules pour les années 2028, de déployer un réseau de bornes dans les bâtiments et d'engager la conversion pour les utilitaires.

Ce qui me permet de parler un peu du mix énergétique du Département. On fait partie des Départements qui ont un mix énergétique vraiment intéressant, avec l'hydraulique qui produit 50 % de notre énergie, l'éolien 12 % et le solaire 10 %. Actuellement, nous avons une réflexion sur l'utilisation des toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Voilà pour la production.

Ensuite, un sujet sur les pratiques routières, nous avons 4 000 kilomètres de route et on connaît tous l'importance et la qualité de notre réseau routier. Une expérimentation innovante a été choisie par le Département avec le retraitement en place de la chaussée et a été réalisée très récemment. Celle-ci a permis d'économiser 800 tonnes de matériaux non extraits ni transportés soit une baisse de 60 % des émissions de gaz à effet de serre et une économie de 30 %. Ce premier essai étant concluant, nous allons régulièrement entamer ces réflexions afin de continuer à maintenir la qualité de nos routes.

Un nouveau protocole sera mis en place avec les services environnementaux qui ont quadrillé le département. Chaque fois qu'une rénovation de route sera effectuée, on sera en possibilité, avec l'aide d'une application, de connaître les différents zonages des périmètres de protection, les différentes trames, les protections d'espèces qui sont aux abords de ces aménagements et bien sûr, la question de la sécurité notamment sur les passages à grands mammifères (exemple : en ce moment c'est la période de brame des cerfs, on essaie de trouver des solutions pour sécuriser et éviter les percussions avec les voitures).

Donc les objectifs pour les années à venir : valoriser 70 % des matériaux utilisés ; le retraitement en place ; préserver la continuité écologique ; dépendances vertes raisonnées et régulation des espèces invasives (ce sont des dispositifs déjà mis en place depuis un certain nombre d'années) ; abandon des traitements phytosanitaires ; utiliser des matériaux filtrants ; renaturer les délaissés (réutiliser le goudron pour le mettre sur les nouvelles routes).

L'environnement au service de l'économie pour maintenir la vie sur le territoire. Avec le Pôle d'excellence de microbiologie d'industrie et d'innovation (PEM2I) : le Département a investi plus de 4 M€ pour le développement de l'innovation. Les travaux devraient débuter fin octobre.

Une part importante des chantiers pour la rénovation énergétique des logements : le Département s'engage auprès des collectivités, mais aussi auprès des habitants. C'est une action forte en partenariat avec les neuf Territoires et l'ANAH, et le Département fait partie du guichet unique pour organiser ce service. Je rappelle que 100 000 logements sur l'ensemble du département, soit plus de 30 %, sont classés sur la valeur énergétique, en classement énergivore, ce qui nous place dans les derniers départements de France. Donc, on a une vraie action à apporter. Depuis maintenant deux ans, l'action commence à se faire ressentir. Des modifications du diagnostic de performance énergétique dans les mois à venir vont nous permettre d'améliorer notre pourcentage. Concernant les actions portées sur la rénovation énergétique, en 2024, près de 40 M€ de travaux ont été effectués, soit un nombre important de logements rénovés. Petit bémol, nous n'avons pas assez d'entreprises locales travaillant pour la rénovation énergétique et donc le Conseil départemental se fixe pour objectif d'accompagner les entreprises locales afin de lever ces obstacles techniques et administratifs, de manière à pouvoir répondre aux différentes qualifications pour intervenir dans ces différents dispositifs. Ce sont plusieurs millions d'euros qui échappent à l'économie départementale et c'est là-dessus que nous travaillons déjà avec les entreprises locales et les services.

Les objectifs sont : la mise en relation des entreprises et des ménages ; de porter à 85 % la part des travaux portée par des entreprises locales ; valoriser le potentiel des 12 % de logements vacants (soit 12 000 logements environ). C'est un enjeu essentiel de pouvoir fédérer les Territoires autour de ces logements vacants sur lesquels, on a des dispositifs importants à lancer. Ces dispositifs permettent de travailler sur les volets social, santé, économique, environnemental et attractivité.

Des leviers supplémentaires en mettant plus de qualité et de circuits de proximité au cœur de la restauration collective. Ce n'est pas un circuit court, c'est un circuit de proximité. On appelle « circuit court » le nombre d'intermédiaires que vous avez entre le producteur et le consommateur. Un produit de Chine peut être un produit circuit court. Donc, on préfère travailler avec la localité et éventuellement les départements limitrophes. À l'heure

actuelle, nous avons 98 adhérents à la démarche Conso cantal. Le souhait est de passer à 130 adhérents et que l'ensemble des collèges rentrent dans la démarche.

Accompagner les bénéficiaires du RSA vers les entreprises du Cantal en recherche de main d'œuvre, avec pour objectifs : d'intégrer la réforme en cours pour renforcer les résultats du dispositif Cantal Emploi Insertion (CEI) et renforcer le lien avec les entreprises cantaliennes. Entre 2021 et 2025, se sont environ 1 100 allocataires accompagnés et réintégrés vers l'emploi, vers la formation ou même vers la création d'entreprise. Le CEI a un lien direct avec les employeurs, on applique la politique de l'« aller vers » et donc, c'est toute une dynamique qui est portée sur l'économie.

Le Cantal mise sur son attractivité :

- en valorisant le parc de logements vacants et les résidences secondaires, (21 000 résidences secondaires, 12 000 logements vacants). Pour 2028, les objectifs sont : d'identifier les biens vacants et sensibiliser leurs propriétaires afin de créer l'habitat permanent ou temporaire à vocation touristique ; remettre sur le marché touristique 250 lits et rénover 36 logements passerelle dans le cadre des Clefs du Cantal.
- en créant les conditions d'accueil de nouvelles populations : ce sont les missions de Cantal Attractivité et de la Conciergerie Les Clefs du Cantal. L'objectif est de repasser le cap des 150 000 habitants d'ici 2030. Nous devons arriver à faciliter l'installation de nouveaux habitants. Lors des sessions d'accueil des nouveaux habitants, les premiers retours c'est qu'ils rencontrent des difficultés pour trouver un logement. C'est une des actions essentielles du Département.

Il faut que le Département soit présent sur les salons spécialisés, car si on veut rénover nos logements, il nous faut des artisans. Actuellement on a un peu plus de 1 300 entreprises locales dont environ 800 sont inférieures à deux employés ce qui ne permet pas des réponses rapides de devis aux habitants et donc là aussi, on perd de l'activité.

Un autre point essentiel est de donner toutes leurs chances aux jeunes Cantaliens notamment avec la rénovation des collèges. Depuis quelques années, une des politiques pour les collèges va sur l'amélioration énergétique. On est plus sur des bouquets complets de rénovation et on poursuit les restructurations globales pour porter à 50 % la part des collèges dépassant les objectifs fixés par le décret tertiaire. On réfléchit aussi sur l'extérieur avec les aménagements des cours de collèges afin de disposer de nouveaux espaces éducatifs. C'est un sujet essentiel et comme pour les autres établissements, on soigne la qualité énergétique, le cadre de vie et le cadre scolaire. Donc, meilleures seront nos installations et meilleurs seront certainement les comportements de nos jeunes. Le budget de fonctionnement pour les collèges, c'est un peu plus de 9,8 M€ sur le fonctionnement dont 3 M€ pour la dotation de fonctionnement. Si on peut baisser la dotation de fonctionnement par les travaux effectués et donc consommé moins, tout le monde sera ravi. L'investissement est porté pour l'année 2025 à quasiment 5 M€ et 200 000 € pour la poursuite de l'installation du système d'automatisation et de contrôle, ce qu'on appelle la GTB (la Gestion Technique de Bâtiment).

Concernant le Schéma départemental du numérique éducatif, c'est une enveloppe d'un peu plus de 3 M€, à raison de 600 000 € par an permettant la réduction de l'empreinte carbone. C'est un projet au service des apprentissages avec une forte dimension de responsabilité environnementale et sociale : remplacement des postes fixes par des ordinateurs portables, utilisation de serveurs à faible consommation énergétique, sensibilisation des élèves aux enjeux du numérique. La démarche intègre également le recyclage de nos anciens équipements pour des publics en besoin via des ateliers locaux de reconditionnement.

Ensuite, garantir l'accès aux études supérieures avec le Campus connecté avec 50 étudiants qui en bénéficient. Des résultats encourageants : hausse régulière des effectifs et un taux de réussite au niveau des examens qui avoisine les 90 %. Bien sûr, tout ça est accompagné d'une mise à disposition de salles équipées, des connexions internet et informatiques et des espaces de travail collectifs et individuel afin de proposer aux 50 étudiants les

atouts nécessaires pour une belle réussite. L'objectif est d'assurer la pérennité de ce dispositif en faisant évoluer le modèle économique.

C'est aussi soutenir les formations spécialisées, notamment avec le lycée de Mauriac dont le rôle est de former aux métiers autour de l'environnement et autour de l'eau.

Il est aussi engagée une modernisation sur le Campus Simone-Veil notamment sur la rénovation énergétique. Le coût global est estimé à près de 7 M€. C'est un projet qui s'accompagne de la reconstruction du restaurant universitaire. C'est un projet global pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et répondre aux besoins futurs de l'université.

En conclusion, on peut dire que notre Département est vraiment engagé sur tout ce qui est développement durable. Et notre développement durable se veut écologiquement soutenable, économiquement efficient, et socialement équitable.

Et j'en profite pour remercier un petit peu tous les agents et les services qui se sont impliqués depuis quelques semaines, je les ai sollicités pour avoir un petit peu connaissance de toutes les pratiques. J'en profite pour saluer particulièrement Sylvie, Marc-Antoine, Daniel, Basile qui se sont vraiment impliqués dans ce travail. Ce n'est pas une fin en soi, parce que je vous annonce qu'une commission de développement durable sera en route dès cet automne, de manière à ce qu'on ait un suivi régulier et qu'on ait un retour de la politique départementale portée sur ce sujet. Merci à tous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Rapporteur, pour cette présentation complète. Je ne veux pas m'opposer à faire une synthèse, mais globalement on a et on vante tous, un environnement de qualité, une biodiversité qualitative, mais ça n'a de sens que si, dans le département, on arrive à y habiter. Pour y habiter, il faut qu'il y ait du développement, il faut qu'il y ait de l'activité économique. Cela dit, celle-ci doit prendre en compte cet environnement, le protéger et le préserver, et on y voit tout l'intérêt parce que, pour ce qui est de l'activité économique, encore faut-il qu'il y ait des salariés. C'est important pour nos entreprises, pour les personnes que l'on accompagne au niveau du RSA ou autre, de pouvoir trouver des sources d'emploi et d'arriver à acquérir une certaine autonomie. On retrouve, à travers l'environnement, l'activité économique et le volet que l'on va qualifier de social. C'est tout cet écosystème qui nous permet d'imaginer de construire un projet de développement pour le Département.

J'ouvre les débats. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Merci, Gilles, pour ce panorama complet de l'action du Département en la matière. Je reviens juste sur un sujet sur lequel Gilles s'est appesanti un petit peu : c'est concernant le petit cycle de l'eau, l'importance de la MAGE... Je n'ai pas intégré le nouveau nom, mais on se comprend tous.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murât

C'est le SAGEA.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Donc l'importance du SAGEA dans les discussions actuelles. C'était une importance déjà avérée avant, mais avec tous les retours en arrière, les discussions, les obligations qui n'en sont plus, etc., les élus locaux sont perdus, complètement perdus sur ce qu'il est bien de faire, ce qu'il convient de faire, sur les leviers qu'il est possible de mobiliser pour faire. Et le point de repère majeur, pour l'ensemble des élus locaux du territoire, c'est

le SAGEA. Donc je tiens à souligner l'importance de ce service, si c'était la peine de le faire, et vous dire que chez moi, ça traduit quand même autour de ses attermolements sur les obligations de transférer, de ne pas transférer, à quelle échelle on se structure, alors que Gilles vient encore de dire qu'il y avait, même en 2025, alors qu'on était sur une saison plutôt pluvieuse, des Communes qui avaient été obligées de citer. Il y a une urgence à se structurer. Il y a une liberté qui est laissée par le législateur aujourd'hui aux élus locaux. Pour autant, le fait – moi, c'est ce que je ressens – de ne plus du tout avoir de leviers qui facilitent la prise de position dans un sens ou dans l'autre, ça met à mal toutes les dynamiques qui étaient engagées. Et je ne parle même pas de l'argent public juste foutu en l'air, et toute l'énergie et le temps passé par l'ensemble des élus sur le territoire, dont le Conseil départemental, que ça représente. Moi, je pousse quand même un petit coup de gueule par rapport à ça, parce que je pense qu'on va dans le mur, notamment sur ces sujets d'eau potable, en termes quantitatifs et qualitatifs et que c'est bien d'avoir laissé le choix, mais à un moment donné, il faut quand même qu'on puisse avancer. Et ce que je constate aujourd'hui, moi, c'est qu'on recule. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Étant entendu que le rôle de la collectivité départementale, c'est d'accompagner les gestionnaires de réseau, d'accompagner les collectivités dans leurs réflexions, d'apporter aussi de l'information, puisqu'au niveau qualitatif et d'évaluation de la ressource en eau, on a tout un réseau de mesures, etc. Simplement, là, on ne peut pas faire à la place de. On est simplement à disposition et ça fait partie du programme d'action du Conseil départemental que d'être auprès des collectivités. Jean MAGE.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Céline me pousse à réagir, parce que je ne partage pas du tout son diagnostic et ses propos. C'est prendre les élus locaux et les élus de terrain pour des gens peu avertis, alors que c'est absolument le contraire. Moi, je pense que l'assouplissement, et le fait de permettre aux collectivités qui le souhaitent de conserver la compétence, ça permettra en tout cas de s'organiser en syndicat. C'est prévu dans tout un tas de secteurs dans le nord du département, et ça permettra d'avoir des structures qui seront, certes, plus petites, mais qui en resteront pour autant très efficaces et qui colleront davantage aux réalités de terrain et aux bassins. Ça ne sert à rien de se structurer quand on n'a pas la même origine de l'eau qu'on est censé consommer. Tandis que lorsque les bassins utilisent leurs propres ressources, je pense qu'ils s'organiseront de manière beaucoup plus rationnelle, beaucoup plus efficace, et beaucoup plus sûre pour les consommateurs. Et en tout cas, on fournira de l'eau de qualité et à moindre coût, plutôt que d'intégrer une grande structure sur laquelle on ne s'intègre que pour des motifs dictés par des gouvernements ou purement financiers.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je rejoindrai la position de Jean MAGE. Ce que je regrette surtout, c'est qu'on ait une loi balbutiante et une application par l'État qui nous a fait deux ans de travail, où on a dépensé énormément d'argent avec des cabinets de consultants, etc., des études qui nous étaient demandées, pour aboutir finalement à une souris, à l'accouchement. Et sur Hautes Terres Communauté, nous avons laissé la possibilité aux Communes de s'organiser parce que je pense qu'il faut être effectivement au plus près de la ressource pour savoir la distribuer. Pour autant, on a encore des villages qui vont être en pénurie. Ça n'a rien réglé, et ça, c'est une vraie question. Est-ce qu'il va falloir que les syndicats arrivent à travailler ensemble, pour qu'on n'ait plus ces villages, où on est obligés d'avoir du citernage l'été ? C'est juste, en 2025, impensable, inadmissible. Et franchement, ce n'est pas une ode à l'intelligence humaine, mais je pense que c'est la gestion locale au plus près qui compte, parce que

c'est une ressource qui va être compliquée à gérer et il faut des élus investis sur le dossier et sur la situation. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Juste quelques mots, sous contrôle de mon collègue voisin et ami, pour rappeler que j'ai porté à l'Assemblée un amendement, avec l'aide de Jean-Yves, pour assurer que les Communes puissent se fédérer en syndicat.

Il y a deux sujets d'actualité : il faut être très vigilants sur ce que vont décider les agences de l'eau, parce qu'aujourd'hui, certaines agences de l'eau, dans leur programme, excluent des concours à des formes d'organisation aux Communes isolées. Il faut regarder comment les agences vont évoluer par rapport à ça, parce que c'est important pour la suite. Et puis il faut rappeler aussi que les années se suivent et la ressource en eau fluctue et évolue à la baisse de manière quand même très sensible. Et je pense qu'il y a un gros travail de prospective à conduire sur notre ressource. Et peut-être, moi je le dis pour le territoire que je connais bien : imaginez que des captages, un temps abandonnés parce que considérés comme mineurs en termes d'apports, et sous réserve qu'ils satisfassent aux obligations réglementaires, puissent retrouver la direction des réseaux de distribution. Je ne pense pas qu'on puisse appréhender la question en 2025 - demain 2026 - comme on l'a fait au cours des années écoulées. C'est un vrai sujet. Après, je crois qu'il y a une liberté qui est offerte de s'organiser. C'est à chacun de la saisir, avec l'idée que, de toute façon, ce sera un passage obligé dans beaucoup de territoires. A minima, les interconnexions et les mises en commun de ressources seront la solution, mais, pour avoir travaillé sur ce sujet de longue date à l'Assemblée, le plus dur est devant nous, en termes de ressources et de fluctuations de la ressource. Celles et ceux qui pensent aujourd'hui être autosuffisants peuvent se mettre en situation de penser comment renforcer la ressource en eau collectivement, dans le futur.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Je veux juste que mes propos ne soient pas mal interprétés. Je rappelle que je préside un petit Syndicat de l'eau. Mon propos, c'était par rapport aux allers-retours, à la perte de temps et d'énergie et surtout d'argent que ça représentait, toutes ces modifications d'intentions, de directives concernant cette structuration, dont on partage tous ici, autour de la table, l'intérêt. Le sujet est de dénoncer qu'on a perdu énormément de temps par rapport à cette organisation, qui était obligatoire, qui n'est plus obligatoire, à quelle échelle, etc., beaucoup d'énergie, beaucoup d'argent et qu'aujourd'hui, on a un certain nombre d'élus qui sont un petit peu désorienté. Moi, je leur fais, comme agents, pleinement confiance pour prendre les bonnes décisions. Donc je ne veux surtout pas que mon propos soit mal interprété. Je rappelle que je préside un petit syndicat de l'eau et qui fonctionne, je pense, aussi bien que possible, par rapport à la configuration du territoire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Je ferai une intervention un peu transversale. Même si je comprends tout à fait que les questions de l'eau sont essentielles pour notre territoire – et pas que pour le nôtre d'ailleurs – elles sont un peu symptomatiques de ce

que nous aurons à gérer comme conséquences du dérèglement climatique dans les années à venir. Je remercie, Monsieur CHABRIER, ce n'est pas évident de présenter un rapport Développement durable qui a autant d'items et qui est aussi, parfois, hétérogène. C'est un exercice compliqué. Je m'associe aux remerciements concernant les agents des services qui sont très impliqués sur ces politiques-là et très compétents.

Néanmoins, les propos introductifs du Président et la façon dont est rédigé le rapport faisant allusion à, je cite, « l'écologie punitive », me chagrinent un peu. Pourquoi ? Parce que ça nous enferme dans une vision moralisatrice qui n'est pas à la hauteur des enjeux. Parce que ce qui est punitif, c'est par exemple supprimer les subventions aux CPIE. Ce qui est punitif, c'est de ne pas tenir compte des enjeux d'avenir, ne pas être assez ambitieux, face à ce que notre territoire va devoir investir pour s'adapter et faire en sorte que l'habitabilité de nos territoires reste pertinente à l'avenir. Donc oui, il y a des choses qui sont faites. Elles ne sont pas forcément à la hauteur des enjeux. Elles sont parfois à la hauteur de nos moyens, mais il faut savoir aussi le dire. Concernant l'eau, par exemple : j'ai bien entendu que l'ambition était de passer de 50 % à 60 % de respect de la loi, pour les périmètres de captage pendant trois ans. C'est ce qu'on peut faire, mais ce n'est pas à la hauteur de ce qu'on devrait faire. Concernant l'eau, je n'ai rien entendu sur la protection des zones humides. Concernant les collèges, je n'ai pas entendu grand-chose concernant la loi Égalim. Je n'ai pas entendu grand-chose comme perspectives sur les investissements concernant les bouilloires thermiques et les conditions d'enseignement, d'apprentissage, et de travail, sur les mois qui seront de plus en plus compliqués, c'est-à-dire mai, juin et septembre, avec les canicules qui seront à répétition et l'isolation thermique qui est un premier pas, mais il faut aussi penser au confort lié aux canicules. Il y a tout un tas de sujets qui restent majeurs à débroussailler. On remercie pour ce qui est fait et on espère que la vitesse sera accélérée.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention. Je vais laisser Jean MAGE, avant d'intervenir.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

J'ai juste une remarque, moi, parce que faire des remarques sur des principes, c'est bien, mais il faut toujours s'appuyer sur de l'expérience et des réalisations de terrain. Stéphane FRECHOU déplore que la mise en conformité des captages soit étalée sur trois ans. J'apporterai à son information simplement que, sur la Commune de Condat, on a procédé à la mise en conformité de tous nos captages. C'est une opération qui a duré six ans parce qu'il faut attendre le bon vouloir des hydrogéologues pour faire les études, il faut qu'il y ait une enquête d'utilité publique qui se réalise, ensuite il faut faire des travaux, il faut consulter des entreprises... Et tout ça est soumis au contrôle de l'ARS qui, dans mon cas, qui intervient deux ans après la fin des travaux. Il y a tout un tas d'organismes qui sont indépendants – et qui ne sont pas le Conseil départemental – qui sont responsables de la lenteur de tout ça. Ça, il faut le savoir. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pour répondre à Stéphane FRECHOU : décidément, aujourd'hui, on ne voit rien par le même bout de la lorgnette, parce qu'au contraire, je pense que ce rapport est plutôt ambitieux. Lorsqu'on parle de passer de 50 % à 60 % sur les captages aux normes, oui, nous, on met tous les moyens pour y être, mais c'est à vous, les Collectivités, de le faire. On n'a pas de compétences sur les captages, puisqu'on n'a pas de compétences en matière de distributeurs d'eau. C'est bien aux distributeurs d'eau à le faire. Et la Collectivité départementale met tous les moyens à disposition. On a même été beaucoup plus loin que ça, puisqu'aujourd'hui, on a développé avec CIT un service de recherche de fuites, etc., qui est peu utilisé. Que font les Collectivités ? On leur dit : « Faites-le. Nous, on est là pour vous accompagner. » Je pense qu'on a de l'ambition sur le sujet.

Sur la loi Égalim, sur les collèges : si, je crois que ça a été dit, d'ailleurs, où on favorisait les circuits courts. Le circuit court, que ce soit bio ou pas bio, on le fait. On a une plate-forme mise à disposition de l'ensemble des acheteurs en restauration collective hors foyers. On mobilise des moyens auprès des agriculteurs pour le développement d'ateliers. On soutient les productions bio, etc. ... Donc le Département est au rendez-vous.

Sur les bouilloires thermiques ou la transition énergétique : pardon, le Département investit lourdement chaque année sur l'isolation thermique de l'ensemble de ses bâtiments. C'est à peu près 9 à 10 M€, je regarde Jonathan, mais ce sont des investissements qui sont lourds. Ce sont des changements de systèmes de chaudières : on s'est raccordé sur tous les réseaux de chaleur. Dès l'instant que l'on a des bâtiments, on est véritablement proactifs dedans. On met à disposition, en lien avec l'ensemble des collectivités, des moyens pour les Cantaliens, pour avoir des informations et avoir des moyens sur la transition énergétique de leur habitat, à travers le service Cantal Rénov', non, ça, c'est le système de l'État, mais nous, le système d'information qui est le SPRH. Donc on est quand même très présents à ce niveau-là.

Sur les collectivités, l'appui : on a développé tout un tas de services à travers deux CIT. On est là pour répondre aux interrogations. Je pense que nous sommes au rendez-vous, et ce document se veut comme un document stratégique. Oui, l'environnement est important, la biodiversité aussi, l'économie aussi, parce que ça peut générer de l'économie, lorsqu'on investit sur de la transition énergétique, ce sont les entreprises du bâtiment... Il a été souligné d'ailleurs que l'on peut créer de l'emploi dans le Cantal, puisqu'aujourd'hui, seuls 30 % sont réalisés par des entreprises locales, quelque chose de ce type-là. Donc on a capacité à créer de l'emploi. Et forcément, si on crée de l'emploi, on peut imaginer qu'aujourd'hui on a 6 800 bénéficiaires du RSA, que certains bénéficiaires puissent trouver un emploi dans les activités bâties, entre autres. On s'aperçoit de toute la cohérence de ce projet. Là aussi, moi, je trouve qu'il est ambitieux. Rien ne sert de mettre des objectifs irréalistes. C'est l'axe qu'il faut donner et puis ces rendez-vous chaque année, pour mesurer les actions qui ont été réalisées et puis certainement faire des ajustements ou autres.

Vous parlez de zones humides : on a toute la politique des ENS qui sont dedans. On l'a vu en Commission Permanente, on vient de se porter acquéreurs d'un petit domaine forestier, justement, pour déployer une politique exemplaire en la matière. Donc moi, je ne comprends pas trop cette lecture sévère que vous avez sur ces objectifs et sur ce document stratégique.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le Plan d'action développement durable 2025-2028 et de prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable et notre stratégie en la matière.

Nous passons au rapport suivant, qui est en droite ligne sur la qualité environnementale de notre patrimoine commun, puisque là on est sur notre adhésion à l'Association du Réseau Rivières Sauvages. Et c'est Gilles CHABRIER, toujours, qui nous le rapporte.

18. Adhésion à l'Association du Réseau Rivières Sauvages (ARRS) et à l'Association Rivière Rhône-Alpes-Auvergne (ARRA²)

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Le label s'inscrit dans un enjeu actuel de société qui est l'eau. Le rapport précédent le montre bien : maintenir, préserver, sauvegarder cet outil permet de flécher et d'obtenir des financements spécifiques qui complètent des dispositifs classiques, et, par effet de levier, de déclencher de nouveaux financements. Actuellement, la rivière du Bonjon qui est située à proximité de Marcenat, a été labélisée « Rivière Sauvage » est en lien avec la Commune de Condat, parce que le Bonjon finit sa vie à proximité de Condat : il se jette dans la Grande-Rhue.

Ce qui vous est proposé, c'est d'adhérer à ce label, qui a un coût de 2 500 € par an. Pour l'année 2025, il y a un prorata et l'adhésion sera à 800 €. Il y aura aussi un reversement qui sera associé, de 350 € pour l'Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne.

Je rappelle aussi que nous sommes le seul département d'Auvergne à avoir une rivière labélisée « Rivière Sauvage de niveau 3 » qui est le niveau le plus élevé. On peut aussi féliciter le territoire, qui s'est engagé dans ce dispositif, dans ce label, en profitant de l'AMI qui avait été porté par le Conseil départemental pour les décharges sauvages. Et le Département s'associe aussi d'une autre manière à la réhabilitation des cours d'eau. Donc on peut se réjouir à deux titres : le label « Rivière Sauvage » et l'AMI sur la résorption des décharges sauvages. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Lorsqu'on dit qu'on a un territoire qui s'investit, on peut souligner aussi les agriculteurs, puisque c'est une rivière qui traverse des pâturages agricoles. Et on peut souligner que, naturellement, nos agriculteurs prennent soin, en l'occurrence, du Bonjon, puisqu'au niveau qualitatif, il a été noté au niveau national. C'est sur 140 critères, me semble-t-il. Et on est la seule rivière à obtenir un classement de niveau 3, ce qui veut dire que c'est tout l'écosystème, ce sont les collectivités et les agriculteurs, parce qu'on sait que l'agriculture cantalienne est vertueuse.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Ah pardon. Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

J'ai juste omis qu'on avait un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Ces compléments étant apportés, des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Maintenant, on passe sur une catégorie de rapports qui sont plus sur l'administration, et premièrement la dotation de fonctionnement des collèges publics et notamment un complément de dotation. C'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

19. Dotation de fonctionnement des collèges publics : complément de dotation au titre des années 2024 et 2025 pour la viabilisation

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci. Il s'agit de vous proposer un complément de dotation pour les années 2024 et 2025. Lorsqu'on détermine le montant de la dotation à nos collèges, nous le faisons d'une part avec les coûts estimés et sur les estimations de tarifs. Il se trouve que nos estimations étaient en deçà des coûts réels. Donc, nous mettons à jour et nous répondons à l'euro près, sur ces dépenses.

C'est donc un montant global de 75 579 € que nous apportons en complément aux 8 collèges concernés pour l'année 2024 et 2025.

Il est proposé d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire aux 8 établissements listés pour un montant total de 75 579 € au titre des dépenses de viabilisation pour les années 2024 et 2025.

Et la Troisième Commission a émis un avis favorable et la Première Commission un avis conforme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Tout ça pour dire que le Conseil départemental a toujours été au rendez-vous, sur ces dotations. On a la dotation initiale. Et ensuite, en fonction des besoins, on réactualise ou on complète si besoin en était. Pas de demande de prise de parole ? Valérie RUEDA.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Je voulais profiter de cette délibération pour vous faire part qu'hier au hasard du calendrier j'étais en Conseil d'administration du collège La Jordanne et je voulais, à la demande des personnels enseignants et des familles, relayer le sentiment d'injustice et la blessure qu'ils ont reçue, à la lecture de l'article qui est paru cette semaine. Ils souhaitent vraiment faire savoir que le collège est ouvert, que les enseignants accueillent toujours les élèves, qu'il y a des projets pédagogiques, qu'il y a des projets culturels, et que, dans un contexte difficile, ils font tous leur métier, que les élèves font comme si de rien n'était et qu'ils auraient aimé un peu plus de considération. Ils ont considéré que l'article était délétère à leur égard. Ça, c'est la première chose.

Ensuite nous aurions besoin de clarifications sur plusieurs informations communiquées, c'est-à-dire :

- Une rentrée en 2026 pour les 6^{èmes} ou pas ? Il y a une incertitude ou du moins une inconnue ou des interrogations. On n'arrive pas vraiment à savoir. Donc c'est la question que je vous pose aujourd'hui.
- Fermeture en 2029 : en 2029, les derniers 3^{èmes}, parce que si on fait les comptes, il y aura en 2029 encore des 3^{èmes} dans l'établissement, où iront-ils ?

Ensuite vous avez évoqué des travaux, des investissements importants (9 M€, si je ne m'abuse), pour accueillir une cohorte d'à peu près 180-200 élèves, avec des travaux. Dans l'article en question, il est évoqué deux à trois salles. Est-ce que l'équation est bonne ? Est-ce que vous pouvez nous garantir aujourd'hui qu'avec ce qui est envisagé, les conditions d'accueil des collégiens, telles que nous devons tous l'exiger, seront garanties ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ça tombe bien que vous me posiez la question, parce que des fois, je me demande si on est aux mêmes réunions. Quelles sont les décisions que nous avons prises ? C'est dernière rentrée de 6^{ème} en 2026. Il n'y a pas de raison que ça change. Après, certainement que d'autres parlent. C'est retranscrit peut-être de manière différente, mais la décision que nous avons prise ici, c'est en 2026. A ma connaissance, on n'en a pas pris d'autres, aujourd'hui. Donc c'est 2026.

Et ce que l'on a pris aussi comme décision, suite à une demande de l'Éducation nationale, c'était de ne pas laisser les 3^{èmes} tout seuls au collège de La Jordanne, et que donc, lorsqu'il y aurait fermeture, les 4^{èmes} et 3^{èmes} quitteraient le collège en même temps. Ça, c'est ce que nous avons pris comme décision. Donc aujourd'hui, il n'y a pas de raison que ça change et il n'y a rien de nouveau. On n'a pas pris de décision inverse aujourd'hui. En tant que Conseillère départementale, ce sont les décisions qu'on a prises qui, aujourd'hui, s'appliquent.

Concernant les travaux sur le collège de La Ponétie, on avait imaginé faire des travaux sur – on en parlait tout à l'heure – le développement durable, en matière de transition énergétique. On a déposé un dossier au FEDER à ce titre-là, qui nous permet d'avoir 1,4 M€ de subventions – je regarde Jonathan – sur à peu près 6 M€ de travaux qui concernent les menuiseries, l'isolation, etc., et y compris, me semble-t-il, le gymnase. Ça, ce sont des travaux indépendamment... C'est dans la vie courante du collège. Et nous faisons des travaux de réhabilitation totale, en essayant de bénéficier d'un maximum de financements extérieurs, en l'occurrence européens. On a fait Saint-Mamet. On a fait pas mal de projets de ce type-là. Il était éligible, on l'a présenté, mais ça remonte à quelque temps, puisqu'on a déjà eu la subvention pour ce volet de transition énergétique au niveau de La Ponétie. Et aujourd'hui, il y a deux classes, me semble-t-il, de SEGPA qui sont parties à l'EREA, on a deux classes de disponibles. Donc c'est un réaménagement de ces classes. Ça, ce n'est pas de la transition énergétique, si ce n'est le volet de changement des menuiseries, mais il y a un réaménagement de ces deux classes en plateau – je regarde Philippe – technologique pour le scientifique et il me semble, la construction d'une autre salle. On prend l'aménagement de ces salles et l'extension d'une salle ou quelque chose comme ça, ce qui fait que de 6 M€ on arrive à 9 M€ TTC, en termes d'investissement. Et nous sommes en capacité d'accueillir l'ensemble des collégiens sur les trois collèges aurillacois. Parce que l'objectif, c'est quand même d'avoir trois collèges attractifs, c'est-à-dire qualitatifs. Et donc, voilà le parti qui est pris. Philippe.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui, tout à fait. Pour rassurer ceux qui s'inquiètent, bien sûr, fermer un collège, c'est comme fermer des écoles : c'est toujours un aveu d'échec. Quelle que soit la taille, que ce soit une petite école de campagne, un collège, ou une école, c'est toujours douloureux, de réaliser cet acte de responsabilité. Je ne l'ai jamais instrumentalisé, et puis je ne veux pas le relater ici, mais je me souviens des propos de la municipalité aurillacoise en 2015, quand il a fallu avoir une décision difficile, mais responsable, de fermer à la fois l'école de Marmiers et puis l'école Jean-Baptiste-Veyre. C'est douloureux, mais en responsabilité... Je ne voulais pas le relater, mais j'ai encore sous les yeux un article de presse où Pierre MATHONIER indiquait : « La ville d'Aurillac a perdu 980 élèves en 20 ans dans le 1^{er} degré. » Ce sont des situations difficiles et, comme il écrivait à l'époque, en responsabilité, j'avais fait ce choix de fermer deux écoles, mais vous pouvez vous en douter, lorsqu'on ferme deux écoles, à terme, les collèges sont menacés. Bien sûr, les lycées le seront.

Ce que je veux indiquer, c'est qu'avec nos services et avec Jonathan BALESTIER, nous nous rendons souvent à La Jordanne. L'établissement est dans un état délicat. Notre priorité, c'est bien de garantir la sécurité des élèves, de la communauté éducative et que nous réalisions les travaux nécessaires pour le maintenir « sécurisé » jusqu'au moment, où, bien sûr, il arrivera au terme de sa vie.

Et pour juste compléter rapidement, nous souhaitons de faire du collège La Ponétie un collège tout à fait exemplaire, à visée sportive, puisque, vous le savez, l'environnement est particulièrement riche en infrastructures sportives : le centre nautique, la piste d'athlétisme, les terrains de football, les terrains de rugby. Et donc, comme je l'ai déjà indiqué à la DASEN, nous aurons cette volonté avec les enseignants, avec l'Éducation nationale, d'en faire un collège tout à fait remarquable, ce qui ferait, à terme, que nous aurons, sur la ville d'Aurillac et son bassin, trois collèges parfaitement et complètement rénovés : le collège Jeanne de la Treilhe, le collège Jules-Ferry, le collège La Ponétie. Bien sûr, tout ça en vous disant que notre vision doit être avant tout départementale, ne l'oublions pas. Le sujet aurillacois est important pour les Aurillacois bien sûr, mais, avec mes collègues, nous

essayons d'avoir cette vision départementale, qui vise à avoir le meilleur des maillages éducatifs, pour garantir la meilleure des éducations à tous nos jeunes Cantaliennes et Cantaliens.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Merci, Philippe, pour ce complément d'information, mais complément qui est parfois nécessaire, puisque je découvre des choses sur le collège La Ponétie. Ça fait trois ans que la décision a été prise. Si ça avait été aussi clair, on n'en parlerait peut-être plus. Parce que moi, je me fais le relais d'énormément d'interrogations. Quand on parle de la rentrée, ce n'est autre que la DASEN qui s'était exprimée. La DASEN, on peut lui reconnaître quand même une certaine légitimité aussi sur la question, même si là... Et pour un établissement, ce n'est pas que du bâtimentaire. Je note, Monsieur FABRE, que vous ne voulez pas faire l'amalgame et utiliser la problématique de ce qui s'est déroulé en 2015, sur la ville d'Aurillac, néanmoins, ça fait deux fois que vous le faites. Donc même en ne voulant pas le faire, vous le faites quand même. Et moi, la question que je posais, c'était aussi le redéploiement de ces enfants, de ces collégiens, c'était une problématique que nous, à l'époque, nous avions vraiment prise en compte. Et là, c'est la question que je vous pose : êtes-vous sûr, et pouvez-vous garantir l'accueil de ces collégiens, à la rentrée, en 2029, dans la mesure où on parle de rénovations, mais moi, ce ne sont pas des fenêtres qui vont faire rentrer des élèves dans des classes, je suis désolée ? Le confort thermique, c'est important, mais ça... On n'empile pas des sardines. Donc il me semblait que ma question était quand même légitime.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui, mais on ne parle pas que de fenêtres. On parle de requalifier le collège La Ponétie. Quand on dit « requalifier », c'est forcément redistribuer les surfaces et l'étendre pour – et je vous le confirme – que nous soyons bien en capacité à proposer des tables, des chaises et des conditions pour nos collégiens de bonne qualité, sur l'ensemble des collèges cantaliens. On ne parle pas uniquement de fenêtres. Je crois que Jonathan BALESTIER et nos services ont suffisamment travaillé sur la possibilité d'étendre le collège La Ponétie. On avait imaginé, à un moment – il faut tout dire – sans faire trop d'amalgames, de travailler sur Jeanne de la Treille, où il y a des niveaux qui pourraient être aménagés. On s'est aperçu que ce n'était pas la bonne idée. C'est la raison pour laquelle nous l'avons abandonnée. Nous faisons le choix de répartir l'ensemble des élèves – parce qu'on parle de sectorisation, c'est ça le vrai sujet – pour que nous soyons très au clair et en responsabilité, pour fournir toutes les conditions, bien sûr bâtimentaires. Mais vous verrez dans le prochain rapport qu'on va bien au-delà du bâtimentaire. Nous sommes très, très présents sur la pédagogie. J'y reviendrai dans le prochain rapport. Notre travail, avec bien sûr l'ensemble des collègues, c'est d'être à ce rendez-vous et, comme je l'ai indiqué, que l'on puisse rassurer tous ceux qui s'inquiètent – mais ça, c'est légitime – y compris les enseignants, parce qu'on sait ce que les enseignants sont préoccupés par leurs postes. Tout cela, nous le prenons avec la plus grande gravité parce que le sujet est douloureux et que nous voulons faire face à nos engagements et à nos responsabilités.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Quelques mots en marge de ce débat qui s'instaure et en écho aux propos de notre collègue. Je voudrais redire ici ce que j'avais indiqué lorsqu'on a évoqué ce dossier, qui trouve une place dans un raisonnement plus global de carte scolaire.

Je crois que la mise en œuvre de ce projet et le respect d'un calendrier passent par deux exigences : la première, c'est la démonstration de la capacité d'accueillir des élèves dans de bonnes conditions, c'est la base et c'est ce qui est offert aujourd'hui à Aurillac, avec des classes dignes de ce nom. C'est au Département de faire la démonstration, effectifs à l'appui, que ça peut fonctionner. J'avais pointé du doigt un autre point qui mérite, à mon avis, d'être encore exploré, qui était l'engagement de l'Éducation nationale de nous accompagner, parce que ça avait été longuement dit, il y a des classes spécialisées dans cet établissement. La question a été posée de

savoir comment les élèves et les équipes d'enseignants attachés se retrouvaient, à l'issue de notre révision de la carte scolaire, dans des conditions pour pouvoir dispenser ces enseignements.

Force est de constater que dans les mois qui ont suivi, l'Éducation nationale, je le dis tel que je le pense, n'a pas été complètement au rendez-vous de cette opération. J'avais interpellé le Recteur, mais il a quitté son poste avant de pouvoir me répondre, du moins, c'est l'excuse que j'imagine. Je le dis à notre collègue Philippe FABRE, qui est en charge de ce dossier, pour pouvoir apporter des réponses qui concernent les conditions d'accueil demain, très précisément, en termes d'établissements de destination. Je pense, par contre, qu'il faut collectivement remettre un peu de pression à l'Éducation nationale pour qu'on ait une lisibilité très claire sur ce qu'il adviendra de ces sections spécialisées. Ce sont des préalables au déroulement du calendrier et à la faisabilité du projet, mais je pense qu'il faut revenir vers l'Éducation nationale, parce que, pour ma part, à cette heure, je n'ai pas encore complètement saisi comment ils allaient résoudre ces questions.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sur ce dossier : il est travaillé en permanence. On n'a pas changé de décision, quelle qu'elle soit. Pour revenir sur La Ponétie, sur la zone SEGPA, on a capacité à créer huit salles de classe. Ceci dit, il faut quand même imaginer que, malheureusement, ayant participé au CDEN, on a vu que sur le premier degré on a encore perdu 140 élèves, sur le secondaire, nous en avons perdu 110 au niveau des collèges et d'ici 2030, on en perd encore 400. Donc oui, malheureusement, la place, on l'aura. Je dis bien « malheureusement ». Et la manière dont on peut imaginer une répartition, qui est purement comptable, sur ces trois collèges aurillacois, ça nous laisse une capacité à accueillir 140 ou 160 élèves supplémentaires, si on avait un afflux démographique, chose que l'on espère. Donc on a largement capacité.

Et puis pour terminer sur ce dossier, qui n'était pas à l'ordre du jour, mais quand vous dites que « si ça avait été bien monté, on n'en parlerait plus » : encore faudrait-il que vous ne l'utilisiez pas sur vos réseaux sociaux et autres de manière régulière, parce que je vois que Pierre MATHONIER, souvent, remet une pièce pour relayer les choses. Donc forcément, ça reste sur le devant de la scène, mais c'est certainement les municipales qui arrivent, puisqu'on a eu cet argument-là en me disant : « attention, on va en parler parce qu'il y a les municipales qui arrivent ». Donc forcément, ça reste sur le devant de la scène quand, systématiquement, on alimente les choses.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Là, je ne pense pas qu'on en ait parlé que pour la... Ça fait quelques années... Depuis la décision, je pense qu'on ne peut pas dire que c'est un enjeu électoral.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vois régulièrement quelques élus aurillacois repartager des publications dont je laisse aux auteurs la responsabilité des arguments.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Cette décision est tellement aberrante et incompréhensible que c'est normal qu'on réagisse. Ce n'est pas le sujet des municipales ou pas.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est un peu le même que celui des écoles primaires. Je peux reprendre les mêmes arguments avec toi, quand tu dis qu'il ne faut plus les prendre.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

C'est totalement différent. Cet argument des écoles primaires, il y avait des solutions à 300 mètres. Là, on a impacté 500 collégiens avec cette décision. Ce n'est quand même pas que les Aurillacois qui sont impactés. Tous les dispositifs spéciaux, en n'ayant pas de solution concrète à mettre en face, c'est tous les habitants du territoire, ce ne sont pas que les Aurillacois.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce n'est pas une question, Monsieur MATHONIER, d'Aurillacois ou pas Aurillacois. Je crois qu'il ne faut pas se tromper sur le sujet à ce niveau-là. Moi, je n'en fais pas une question aurillacoise. J'en fais une question importante. Je crois que tout ce qu'on fait sur les collèges, démontre toute l'importance que l'on montre aux collégiens et à l'enseignement. Ceci dit, aujourd'hui, il me semble préférable d'avoir trois collèges qualitatifs. D'importants investissements ont été faits à Jeanne de la Treille, d'importants investissements ont été faits à Jules-Ferry. Aujourd'hui, on a un collège qui est en difficulté structurelle. On a un autre collège, qui a une capacité de développement, qui se trouve au niveau de la plaine des jeux. On m'a jeté à la figure des arguments sur la Montade. On a regardé le déplacement entre La Jordanne et Jules-Ferry et finalement, ce n'est pas plus loin : il y a une accessibilité en bus. On a la plaine des jeux, on a la possibilité de développer des sections « sport ». C'est vrai qu'à La Jordanne, on avait une section « rugby » qui prenait des navettes régulièrement pour aller à La Ponétie. On peut imaginer que ce soit sur place. Donc je pense qu'il faut positiver un peu les choses et de dire que là, nous allons avoir un collège véritablement qualitatif. Après, je laisse le soin à l'Education nationale de mettre en place toutes les filières pédagogiques et de mettre les moyens pédagogiques à disposition des jeunes Cantaliens. Voilà, sur ce sujet.

On revient sur cette dotation complémentaire pour 2024 et 2025, puisque le sujet est parti de là. Sur ces dotations complémentaires, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc c'est approuvé.

Nous passons aux dotations de fonctionnement des collèges 2026, qui vont être modifiées. C'est toujours Philippe FABRE qui nous le rapporte.

20. Dotation de fonctionnement des collèges publics 2026**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Il est proposé de définir le montant des dotations pour les collèges, conformément au Code de l'éducation, c'est-à-dire avant le 1^{er} novembre.

Pour rappel, en 2025, le montant total de ces crédits était de 2 455 311 €, dont 1 951 317 € au titre des dotations directes attribuées aux collèges et à l'EREA. Concernant l'EREA, c'est un établissement dépendant de la Région, comme son nom l'indique (Établissement régional), là aussi nous apportons une dotation pour les collégiens qui sont scolarisés dans cet établissement.

Il vous est proposé, pour 2026, de fixer le montant de la dotation prévisionnelle de fonctionnement à 1 195 853 €. Peut-être certains esprits que je ne qualifierai pas de « chagrins » pourraient imaginer qu'on sacrifie, là aussi, les collégiens cantaliens. Non. Tout simplement, cette baisse est due au fait que l'évolution de la maîtrise des coûts et du financement est différente, puisque désormais, c'est le Conseil départemental qui prendra directement en charge les dépenses liées aux coûts de viabilisation, à l'exception de l'eau.

Juste un petit complément pour indiquer que nous intervenons encore une fois au-delà de nos obligations réglementaires, au-delà de nos compétences, notamment sur les activités pédagogiques c'est 53 € par élève, auxquels on ajoute 30 € pour les élèves en sections sportives et 30 € par élève en sections SEGPA. Vous avez

tous les critères de calculs concernant l'administration et la logistique (viabilisation, entretien, charges générales), concernant les dotations forfaitaires complémentaires et les prélèvements sur le budget restauration.

Il nous est demandé :

- de valider les critères de calcul de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'année 2026,
- de fixer le montant de la dotation prévisionnelle de fonctionnement affectée aux collèges publics au titre des dotations directes à 1 195 853 € pour 2026,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour déterminer le montant des dotations et examiner l'ensemble des dossiers contractuels,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document contractuel relatif au fonctionnement des collèges.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix : pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons à la Convention relative à la mutualisation du délégué à la protection des données de la MDPH. C'est Marina BESSE qui nous le rapporte.

21. Convention relative à la mutualisation du délégué à la protection des données de la MDPH

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. La mise à disposition d'un délégué à la protection des données entre le GIP MDPH et le Département du Cantal s'inscrit dans le cadre des obligations du RGPD, en vigueur depuis mai 2018.

Le RGPD impose à tous les organismes publics de désigner un DPD chargé : d'informer et conseiller les responsables de traitement ; de contrôler le respect du RGPD ; d'être le point de contact avec la CNIL et de tenir à jour le registre des traitements.

La convention reconduite à partir du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de quatre ans, prolonge celle signée en 2021. Elle précise que le DPD est mis à disposition du GIP MDPH par le Département du Cantal.

Il nous est demandé :

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à désigner le délégué à la protection des données du Département, en qualité de délégué à la protection des données de la MDPH,
- de valider la convention de mutualisation du délégué à la protection des données,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Le rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Quatrième Commission et d'un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Là, ça met en avant la volonté de mutualiser les moyens. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix : des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe sur la revalorisation du taux horaire des médecins vacataires. C'est Jean MAGE qui nous le rapporte.

22. Revalorisation du taux horaire des médecins vacataires

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, le sujet n'est pas nouveau, puisque, depuis 2019, notre assemblée délibérante a validé le recours à des contrats de vacation des médecins, afin de faire face aux besoins ponctuels de consultations et d'expertises médicales.

Il vous est proposé de maintenir la possibilité de recours à ces médecins vacataires et surtout de revaloriser le taux horaire de la vacation qui passerait de 52 € à 57 € brut. Cette revalorisation intègre l'indemnité de congés payés qui, auparavant, était payée de manière séparée. Cette modification est rendue nécessaire par la publication du décret du 21 juin 2025 qui ne permet plus le maintien de cette indemnité sous sa forme antérieure.

Le projet de délibération qui vous est proposé est :

- de valider la possibilité de recours à l'emploi d'un médecin vacataire,
- d'arrêter le montant de la rémunération au montant de 57 € brut/heure,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix : des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant sur le tableau des emplois. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

23. Personnel départemental – Tableau des emplois

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Afin de répondre aux besoins des services, il convient de procéder à 22 transformations de postes, pour disposer des types d'emploi suivants, pour les grades adaptés et ceci à compter du 1^{er} octobre 2025 : deux attachés, un ingénieur, trois puéricultrices, un assistant socio-éducatif, un médecin, un rédacteur, un technicien, un agent de maîtrise, sept adjoints techniques et quatre adjoints administratifs.

Il vous est demandé :

- de décider de transformer les emplois pour les besoins de services tels qu'indiqués dans le tableau, à savoir l'ancien grade, le nouveau grade et ceci à compter du 1^{er} octobre 2025.

Il y a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est une actualisation, donc c'est factuel. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant la parole à Céline CHARRIAUD pour le rapport 24, le compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés formalisés.

24. Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. C'est un rapport classique que nous avons à toutes les sessions. Vous avez le détail des marchés en procédure formalisée, des marchés en procédure adaptée, avec les différentes indications qui ont été passées depuis la dernière fois.

Il nous est demandé d'en prendre acte, s'il n'y a pas de remarque particulière, avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de remarque ? Donc on en prend acte.

Le rapport 25 : Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président. Toujours Céline CHARRIAUD.

25. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Idem, il nous est demandé de prendre acte depuis la dernière session de l'ensemble des décisions qui ont été prises par le Président, avec tout le détail présenté dans le rapport, avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pas de remarque particulière ? Donc nous prenons acte de ce rapport.

Nous passons à la nouvelle charte d'utilisation des systèmes d'information du Département. C'est le rapport 26. C'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

26. Nouvelle charte d'utilisation des systèmes d'information du Département du Cantal

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Le Département du Cantal modernise sa charte d'utilisation des systèmes d'information pour répondre aux nouveaux enjeux numériques : renforcer la sécurité, protéger son patrimoine informationnel et maîtriser les coûts. Cette démarche s'inscrit dans une volonté politique forte : garantir un usage responsable, sécurisé et éthique du numérique, tout en accompagnant l'innovation avec l'intégration de l'intelligence artificielle dans les pratiques professionnelles.

Cette charte s'applique à tous les utilisateurs. Elle précise les droits et devoirs de chacun, notamment sur les usages. Elle renforce la protection des données personnelles. Elle définit les responsabilités des encadrants en matière de sécurité. Elle prévoit une politique de contrôle. Par ailleurs, l'IA est désormais encadrée : seuls les outils validés peuvent être utilisés, avec des règles éthiques strictes.

Cette nouvelle charte vise à réexpliquer et à rappeler à chacun les règles d'utilisation des outils informatiques mis à disposition par le Département.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver l'adoption de la nouvelle charte d'utilisation des systèmes d'information applicable à l'ensemble des agents, encadrants, élus et partenaires externes du Département du Cantal ;
- d'approuver l'usage de l'intelligence artificielle dans les pratiques professionnelles, selon les principes définis dans le rapport présenté ;
- d'approuver et confier à la Direction des systèmes d'information et du développement numérique la mise en œuvre et le suivi, ainsi que la sensibilisation des agents à ces enjeux.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est une charte d'utilisation qui est passée en instance avec les représentants du personnel et qui a été validée. Y a-t-il des remarques particulières ? C'est une charte qui s'applique aux élus, puisque nous avons des outils, nous pouvons aller chercher des informations. Donc au niveau des bases de données du Département, il y a des règles d'utilisation de manière à ce que celles-ci ne sortent pas à l'extérieur.

S'il n'y a pas de remarque particulière, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous avons ensuite l'adhésion du Département au Syndicat mixte ouvert AGEDI, pour le développement d'un logiciel métier sur le volet social.

27. Adhésion du Département du Cantal au Syndicat mixte ouvert AGEDI pour le développement d'un ERP Social

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Aujourd'hui, nous utilisons bon nombre de modules, certains développés par des services informatiques, d'autres vendus sur étagère par des éditeurs de logiciels. On s'aperçoit de deux choses : c'est qu'on a parfois des difficultés à faire la maintenance de nos logiciels. Donc nous sommes pieds et mains liés avec les éditeurs de logiciels, pour la maintenance, et ils augmentent les prix de manière libre et les coûts peuvent être importants. Et le deuxième point, c'est que nous avons parfois des difficultés pour arriver à interconnecter l'ensemble de ces outils métiers.

Aujourd'hui, si nous souhaitons refaire un investissement sur un progiciel global au niveau du social, le coût d'achat serait de l'ordre de 2,5 M€, plus les droits de maintenance, aux alentours de 200 000 €. Donc la réflexion c'est : dans ce cadre-là, est-ce que nous n'aurions pas intérêt à pouvoir le réaliser par l'intermédiaire d'une structure on va dire « spécialisée » et notamment AGEDI qui est un Syndicat mixte ouvert de collectivités ?

Il vous est proposé d'adhérer à AGEDI, parce que nous ne sommes pas adhérents aujourd'hui. Il n'y a que le Département de la Lozère qui a adhéré, pour développer un logiciel financier. Là, l'idée, c'est que nous puissions adhérer à AGEDI, pour lui demander de nous créer ce progiciel et d'en assurer la maintenance. Le souhait, c'est de pouvoir travailler avec d'autres Départements. Aujourd'hui, la Lozère se montre intéressée et également la Haute-Loire pour définir les prérequis et pour pouvoir engager ce travail.

Cette délibération consiste à solliciter votre autorisation pour adhérer à ce Syndicat mixte ouvert AGEDI pour le développement d'un progiciel social mutualisé et d'approuver le lancement du projet ERP Social départemental.

La Première Commission a émis un avis favorable.

Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, donc je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons ensuite au rapport 28 : le rapport annuel des Conseillers départementaux siégeant dans des conseils d'administration de sociétés d'économie mixte et c'est Jamel BELAIDI qui nous le rapporte.

28. Rapports annuels des conseillers départementaux siégeant au Conseil d'administration de sociétés d'économie mixte locale

M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. L'alinéa 14 de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires de Sociétés d'économie mixte se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration.

Les deux rapports présentés concernent la SAEM Super Lioran Développement et la SAEM CALEDEN. Ils permettent également de rappeler le soutien conséquent du Département aux moteurs touristiques du territoire. Les administrateurs au 31 décembre 2024 de ces deux SAEM sont :

- pour la SAEM Super Lioran, Mesdames et Messieurs Bruno FAURE, Gilles CHABRIER, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Isabelle LANTUEJOUL, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Christophe VIDAL.
- pour la SAEM CALEDEN, Mesdames et Messieurs Bruno FAURE, Didier ACHALME, Sophie BENEZIT, Aurélie BRESSON, Céline CHARRIAUD, Gilles COMBELLE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Jean-Jacques MONLOUBOU.

Il nous est donc demandé de prendre acte de la communication des rapports annuels des représentants du Département aux conseils d'administration de la SAEM Super Lioran Développement et de la SAEM CALEDEN.

Avec un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des remarques particulières ? Là, c'est bien le rapport des Conseillers départementaux qui siègent, ce n'est pas le rapport du délégataire (celui-là, on l'a examiné en juin). S'il n'y a pas de remarques, on prend acte de ce rapport.

Nous passons à la création d'une régie et d'une billetterie en ligne pour le Festival Hibernarock. C'est Valérie CABECAS, c'est le rapport 29.

29. Création d'une régie et d'une billetterie en ligne pour le Festival Hibernarock

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Dans le cadre du 20^{ème} anniversaire du Festival et afin de faciliter l'achat des places de concerts tout en améliorant l'image de la Collectivité, il est proposé la mise en place d'une régie et d'une billetterie en ligne via le site Internet d'Hibernarock.

La billetterie en ligne apportera un gain de temps pour l'achat des billets par le public et une valeur ajoutée significative à la gestion du Festival. Les frais engendrés relèvent d'un paramétrage, ainsi que la configuration de la solution de paiement Payfip sur le compte Addock pour un montant maximum de 500 €.

Pour la mise en place de la billetterie en ligne, une convention de mandat sera passée avec les partenaires sous le contrôle du Service de Gestion Comptable. Les paiements seront effectués aux Collectivités ou Associations par le public via une plate-forme.

La promotion de cette nouvelle offre plus efficace sera relayée lors de la conférence de presse, sur les sites Internet et les réseaux sociaux du Département.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu l'avis conforme du Service de Gestion Comptable,

- décide la création d'une régie et d'une billetterie en ligne destinée à la vente des billets pour Festival Hibernarock,
- valide la convention de mandat à intervenir entre le Département et chaque partenaire du Festival,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mandat.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des remarques particulières ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Je passe la parole à Jean MAGE pour la répartition du Fonds de péréquation départemental de la taxe additionnelle : ça, c'est à destination des communes.

**30. Répartition du fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles
aux droits d'enregistrement 2025 pour la gestion 2024**

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Un rapport annuel et régulier. Les Communes de plus de 5 000 habitants, ainsi que les communes d'une population inférieure classées comme stations de tourisme perçoivent directement une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière pour les opérations immobilières taxables sur leur territoire. Cette taxe est fixée, par le Code général des impôts, à 1,20 %.

Les Communes concernées dans le Cantal sont : Aurillac, Saint-Flour, Arpajon-sur-Cère compte tenu de leur population et Vic-sur-Cère, Commune classée station de tourisme. Pour toutes les autres Communes du département de moins de 5 000 habitants, ces recettes sont versées dans un fonds départemental de péréquation. Les ressources de ce fonds leurs sont ensuite redistribuées l'année suivante selon un barème délibéré et fixé par le Département.

Pour 2025, le montant à répartir entre les 246 Communes cantaliennes s'élève à 2 164 323 €. Cette somme qui correspond aux montants encaissés en 2024 est en baisse de 7 % par rapport à l'année précédente. A titre d'information, depuis 2018, ce fonds a régulièrement progressé jusqu'en 2022 et 2023, pour atteindre 3 M€. Mais depuis 2023, il y a une tendance à la baisse régulière et cette année, il y a 13 % de moins par rapport à l'année dernière.

Il est donc proposé de reconduire les modalités de répartition : 45 % du fonds répartis dans une proportion inverse au potentiel fiscal par habitant ; 45 % du fonds répartis proportionnellement à l'effort fiscal et les 10 % restants sont répartis proportionnellement au montant des dépenses d'équipement brut par habitant sur la base des données de 2023. Le montant moyen de l'attribution est de 8 798 € par Commune et varie de 5 703 € pour Fridefont à 18 388 € pour Saint-Étienne-Cantalès.

Les autres années, ce rapport était traditionnellement accompagné de la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Mais, suite à sa suppression en 2011, ce fonds a d'abord été transformé en dotation dont le montant est passé de 282 000 € en 2011, à 29 000 € en 2023. Depuis 2024, les Communes Cantaliennes ne bénéficient plus de cette ressource.

Le projet de délibération qui vous est proposé est :

- d'approuver les critères retenus pour le calcul du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement : 45 % du fonds répartis proportionnellement au potentiel fiscal inversé, 45 % répartis proportionnellement à l'effort fiscal et les 10 % restants répartis proportionnellement au montant des dépenses d'équipement,
- d'adopter la répartition du fonds pour l'année 2025 s'élevant à 2 164 323,19 € au titre des montants encaissés en 2024. Vous avez le détail par Commune sur le tableau annexé.

En vous précisant que ce projet de rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des remarques particulières ? Non. Ce montant, c'est le Code général des impôts qui le définit. On avait établi cette clé de répartition voilà plusieurs années et on continue de l'appliquer.

S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Et nous en arrivons au dernier rapport : celui des admissions en créances irrécouvrables. C'est le rapport 31. C'est toujours Jean MAGE qui nous le rapporte.

31. Admission en créances irrécouvrables

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Les sommes régulièrement admises en non-valeur correspondent à des créances pour lesquelles les poursuites effectuées par le Comptable sont restées infructueuses ou le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite. Les créances éteintes sont constatées à la suite de procédures de liquidation judiciaire ou de surendettement avec effacement de dette. Pour se conformer aux dispositions de l'instruction comptable M57, le Président du Conseil départemental soumet à l'approbation de l'Assemblée délibérante l'état des créances éteintes et des admissions en non-valeur, pour lesquelles Monsieur le Comptable a épuisé tous les recours de recouvrement des produits.

La nature des titres qui sont à recouvrer concerne surtout du RSA. Il y a également des avances remboursables sur des dotations pour l'artisanat et le commerce. Il y a aussi quelques dotations sur des salaires sur lesquels il y avait eu du trop-perçu qui concernait des stagiaires de CAUE ou de CUI. Il y a également des recouvrements d'aide sociale qui ne peuvent pas être réalisés. La somme des admissions qui vous est proposée s'élève avec les deux catégories à 21 337 €.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver l'admission en non-valeur d'une somme de 3 524,43 € et de 17 812,96 € pour les créances éteintes, soit un total de 21 337,39 €, en vous précisant que les crédits correspondants sont ouverts en dépenses au compte 6541 « créances admises en non-valeur » et au compte 6542 « créances éteintes ».

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport purement financier et administratif ? Il n'y en a pas. Donc je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

On en a terminé des rapports. Maintenant une motion vous est proposée.

Motion sur le Mercosur

Vincent, veux-tu évoquer cette motion sur le Mercosur ?

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**Résolution contre l'accord UE-MERCOSUR**

Considérant que la Commission européenne a officialisé la scission de l'accord avec le Mercosur et engagé la procédure de ratification permettant la mise en œuvre de sa partie commerciale sans vote à l'unanimité du Conseil européen,

Considérant que la France aurait pu exercer son veto avant cette scission mais qu'elle ne l'a pas fait, au détriment des intérêts des éleveurs français, en contradiction évidente avec l'objectif de souveraineté alimentaire nationale,

Considérant que les « clauses de sauvegarde » annoncées par la Commission européenne, qui valide par ailleurs une augmentation des contingents d'importation de viande bovine, seront inefficaces pour protéger réellement nos filières d'élevage cantaliennes,

Considérant les conséquences directes de cette décision sur l'élevage français, mis en danger par l'ouverture du marché français à des produits importés ne respectant pas nos standards sanitaires et environnementaux, et créant une concurrence déloyale pour nos filières, alors même que le président français avait fait une priorité de la mise en place de « clauses miroir » dans tous les accords à ratifier, lors de l'exercice de la présidence de l'UE par la France en 2022,

Considérant que les consommateurs français attendent des produits locaux de qualité, issus d'élevages respectant les normes nationales, attendues aujourd'hui battues en brèche par cette ouverture commerciale mal encadrée,

Le Conseil départemental du Cantal demande à l'Etat français :

- De dénoncer publiquement la scission de l'accord Mercosur et de rétablir pleinement la capacité de la France à utiliser son droit de veto ;
- De saisir la Cour de Justice de l'Union européenne afin de vérifier la légalité de cette procédure au regard des engagements environnementaux, notamment les Accords de Paris ;
- De garantir, d'une part, la protection de l'élevage français et son modèle familial et herbager, et, d'autre part, le respect de la souveraineté alimentaire, en refusant toute importation qui compromettrait nos standards et la compétitivité de nos filières.

Le Conseil départemental du Cantal exprime son soutien indéfectible aux éleveurs, et réaffirme sa volonté de défendre la qualité des productions agricoles, la vitalité des territoires ruraux et la souveraineté alimentaire du pays.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Tu en as dit un mot en début : c'est la nécessité, dans un département d'élevage comme le nôtre, de rappeler, si besoin était, que la procédure qui a été retenue au niveau européen doit être dénoncée, parce que l'accord commercial va in fine ne pas faire l'objet de débats ni de ratification et sera mis en œuvre sans l'aval des parlements nationaux. Ça a déjà été évoqué à plusieurs reprises, puisque l'Assemblée s'était déjà prononcée contre, à une occasion. Mais il y a, de toute évidence, de vraies incertitudes et de vraies craintes sur la qualité, bien sûr, mais aussi la quantité des produits qui viendraient concurrencer les productions locales. Et on prend cette motion au lendemain de l'inauguration d'un très bel atelier chez Covial à Aurillac qui consiste à mettre en commercialisation des morceaux piécés, ce qui est malheureusement ce que voudraient nous faire acheter et manger les partenaires sud-américains. Donc, par définition, dans le contexte actuel, franchement, c'est une très mauvaise décision. D'où l'idée de nous dire solidaires de cette filière.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est une motion qui a été validée à l'unanimité aussi par les Présidents de Département au sein de l'ADF. Il est proposé qu'elle circule dans l'ensemble des Conseils départementaux.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Nous voterons cette motion sans aucun problème. Nous avons toujours exprimé notre désaccord avec le Mercosur. Néanmoins, sur le texte de cette motion, je vous trouve un peu audacieux de vous en référer à l'Accord de Paris, quand une partie de cette Assemblée, pour ne pas dire une majorité de cette Assemblée, a soutenu la Loi Duplomb... Donc je vous laisse à vos incohérences.

Je rappellerai simplement que, oui, l'élevage extensif tel que nous le connaissons dans le Cantal est vertueux, nous le défendons et nous défendons les éleveurs, mais qu'en ce qui concerne la France, huit animaux sur dix élevés ne le sont pas de manière extensive. Ils le sont de manière intensive et notamment la filière des volailles où l'on utilise encore (nous) des antibiotiques interdits dans d'autres pays, comme le Narasin, qui sont interdits dans les pays scandinaves. Donc, des fois, il faut être cohérents. Nous soutenons pleinement cette motion, nous sommes pleinement opposés au Mercosur et nous sommes aussi pleinement posés à la Loi Duplomb, qui ne respecte pas les Accords de Paris.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vincent DESCOEUR ?

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

On pourrait ouvrir un long débat. Parmi les denrées qui vont venir d'Amérique du Sud, il y aura le sucre, par exemple, que nous ne pourrons plus produire demain, en raison de la jaunisse des betteraves. Donc on peut ouvrir un grand débat sur les incohérences des uns et des autres. Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas photo sur la décision à prendre dans ces sujets, comme sur l'autre point qui a été évoqué, essayer d'être pragmatique, parce que la question, c'est quand même la souveraineté alimentaire de notre pays. Donc on peut souhaiter tout ce qu'on veut, et puis, à un moment donné, il faudra aussi que les gens adaptent leurs achats à leurs déclarations d'opinion, parce qu'on va avoir des problèmes sur la filière Noisette en France, mais un certain nombre de manifestants mangent du Nutella en rentrant...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Donc sur cette motion, qui est véritablement pour soutenir l'agriculture française et en particulier l'élevage cantalien, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est approuvée à l'unanimité. Je vous en remercie.

J'invite ceux qui le souhaitent à rejoindre les éleveurs qui sont place de l'Hôtel de Ville pour faire déguster des burgers, notamment.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 26 septembre 2025 adopté par l'Assemblée départementale le 7 novembre 2025.

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques MONLOUBOU